# LE COURRIER DE L'OUEST



VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 3 JANVIER 1907 — No. 13



# NOTRE CONCOURS

Voir les Conditions septième page

# A TRAVERS LE MONDE

### Le Vatican et la gouvernement Français.

**Communiqué aux Puissances.**

Le Vatican a envoyé aux Puissances une note dans laquelle il explique son attitude vis à vis de la loi française de 1905.

Cette note servira dans une large mesure à effacer l'impression que le gouvernement cherche a créer dans les milieux diplomatiques que son attitude est due à l'intransigeance du Pape.

Elle doit être considérée comme une mise au point très précise.

Les représentants du Saint-Siège à l'étranger ont reçu une circulaire motivant l'action du Vatican au sujet de l'application de la loi de séparation de 1905.

" Ces motifs sont si graves qu'il est impossible d'accuser le Saint-Siège d'intransigeance ou d'hostilité injuste vis-à-vis le gouvernement français, lorsqu'il condamne les associations cultuelles.

" Ces dernières méconnaissent les droits essentiels que l'Eglise tient de sa constitution, comme par exemple celui du maintien de la hiérarchie établie par son divin fondateur comme base de l'organisation religieuse

" La loi, de fait, a conféré aux associations cultuelles des droits qui appartiennent exclusivement aux autorités ecclésiastiques, dans la pratique du culte et la possession et l'administration des biens de l'Eglise, et elle a rendu ces mêmes associations indépendantes de la hiérarchie ecclésiastique, en les plaçant sous le contrôle des autorités civiles.

" Le Souverain Pontife ne pouvait approuver ces organisations sans manquer à ses devoirs de chef de l'Eglise et sans fouler aux pieds les principes fondamentaux de l'administration du culte. On peut dire la même chose de la circulaire de M. Briand. Le Saint-Siège ne pouvait accepter les conditions injustes et intolérables que cette circulaire imposait au clergé français. Le Pape n'a donc fait que son devoir en donnant ses instructions à ce sujet à l'épiscopat de France. Si le gouvernement français eut été animé de sentiments non hostiles, il aurait pu créer pour l'Eglise de ce pays une situation qui au moins ne porterait pas préjudice aux droits du Saint-Siège, et ce dernier, sans admettre le principe de la loi de séparation, aurait pu tolérer une telle situation, afin d'éviter de plus grands maux, il l'a fait déjà dans d'autres pays."

Par 413 voix contre 166 la chambre des députés a adopté l'amendement à la loi de 1905.

Voici comment le Vatican apprécie la nouvelle loi.

" Le texte de la nouvelle loi française est inspiré par les mêmes principes que les premiers actes du cabinet Clémenceau c'est-à-dire le maximum d'oppression sous le minimum d'apparence Il comprend la dévolution immédiate des propriétés ecclésiastiques et la cessation immédiate de pensions aux prêtres qui n'acceptent pas la nouvelle loi. D'un autre côté, l'évidence que l'opinion blâme le cabinet de la situation affligeante dans laquelle la circulaire de M. Briand a placé les prêtres qui officient dans les églises, semble avoir fait introduire quelques modifications secondaires et apparentes dans le nouveau projet de loi, mais en réalité, elles n'améliorent pas la mesure. De plus, ce projet de loi, est conçu de façon à rendre possible l'organisation d'associations cultuelles sous le couvert de la loi de 1905 et de celles de 1881 et de 1901 relatives aux réunions publiques.

" La loi de séparation, est considérée comme inacceptable par l'Eglise, parce qu'il est clair que la récente circulaire de M. Briand, aussi bien que les deux précédentes, ne sont pas applicables à l'exercice du culte, ayant été rédigées pour la règlementation de réunions d'un tout autre genre d'associations.

" En résumé, la loi de séparation, la récente circulaire de M. Briand et le nouveau projet de loi ne font que présenter la même idée sous trois formes différentes, c'est-à dire d'asservir et compromettre l'Eglise tout en permettant au gouvernement de jurer qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour sortir des difficultés, mais qu'il en a été empêché par l'obstination systématique du Saint-Siége.

" Le Saint-Siège ne se départira pas de son attitude actuelle, jusqu'au vote d'une loi comprenant, pour le moins, la reconnaissance des droits essentiels de l'Eglise, en commençant par la hiérarchie catholique, qui est la fondation divine de l'organisation de l'Eglise."

---

Plusieurs fois déjà les Etats-Unis ont annoncé au monde entier que les philipins étaient entièrement pacifiés. Il n'en est rien cependant et la révolte n'est pas encore apaisée. La dépêche ci-dessous en fait foi.

MANILLE, Iles Philipines.— Les dépêches de l'ile de Leyte, mandent que la bataille qui a eu lieu le 8 décembre entre les troupes du gouvernement et une bande de Pulajanes a été une victoire importante pour le gouvernement. Quatre chefs des Pulajanes ont été tués et il n'en reste plus qu'un seul en campagne. Les bandits ont perdu quarante-trois hommes tués. Le général Wood a ordonné au 3e escadron de cavalerie, de se mettre à la poursuite des Pulajanes qui ont échappé.

Les autorités militaires et civiles prédisent la cessation prochaine des troubles actuels, et le gouverneur Smith regarde comme assurée la fin du règne des bandits dans l'île de Leyte.

La campagne dans l'île de Samar va au gré du gouvernement. Deux ou trois bandes de rebelles ont été dispersées, et leurs chefs tués ou faits prisonnniers.

### Politique Mexicaine.

Il n'est pas sans intérêt de noter la décision que vient de prendre le gouvernement mexicain, à l'occasion de la grève des mécaniciens sur le chemin de fer " Mexican Central. "

Le général Porfirio Diaz, président du Mexique, a fait connaître très clairement au comité des grévistes, qu'il entendait protéger le capital étranger, investi au Mexique de la façon la plus absolue ; qu'il ne permettrait, sous aucun prétexte, que les intérêts d'une classe quelconque de la société puissent entrer en conflit avec les obligations que les dites entreprises ont contractées envers le gouvernement et envers le public.

C'est avec raison que ces déclarations catégoriques du président Diaz ont été accueillies avec joie par tous les capitalistes étrangers, qui ont mis au service du développement du Mexique des sommes considérables.

D'un autre côté, l'intérêt même du Mexique sera admirablement servi par l'attitude du président qui place l'intérêt supérieur du pays audessus de tout autre considération.

Cette théorie, toutefois semble, malgré sa sagesse, presqu'étrange, de nos jours ou le soucis des cajoleries électorales semble dominer en tous pays, avant et pardessus toute autre considération.

# ACTUALITE

## Le Tunnel sous la Manche

Le Parlement anglais va être appelé à se prononcer sur la demande formulée par la Compagnie du tunnel sous la Manche "The Channel Bridge and Railway Company Limited," de construire un chemin de fer sous-marin qui se reliera, à Douvres, avec le réseau anglais et à Saugatte (côté français) avec le réseau de la Compagnie du Nord

Il y a déjà plus de cent ans qu'on se préoccupe de relier la France à l'Angleterre par un tunnel sous la Manche. C'est, en effet, en 1802, que l'ingénieur des mines français Mathieu présenta le premier projet à Bonaparte. Repris et abandonné maintes fois depuis, le projet fut profondément modifié et perfectionné par les ingénieurs qui épousèrent l'idée de Mathieu.

Aujourd'hui, le projet du tunnel sous la Manche est susceptible d'être réalisé !

Dans quelles conditions opérera-t-on ce gigantesque travail sous-marin ? et quels avantages en seront le bénéfice ?

C'est M. Albert Sartiaux, le distingué ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie du Nord, qui veut bien répondre à ces deux questions.

—Tout le monde sait, nous dit-il, quels problèmes variés il a fallu résoudre, que de temps, d'ingéniosité et d'argent il a fallu dépenser pour venir à bout des grands tunnels : celui du Mont-Cenis, dont la longueur est de 12,233 mètres ; celui de Saint-Gothard, qui atteint 14,912 mètres ; enfin, celui du Simplon, le dernier en date, dont la longueur est de 20 kilomètres.

"Les difficultés que devront résoudre les ingénieurs chargés du percement du futur tunnel sous la Manche seront plus grandes encore. Ce tunnel ne mesurera pas moins, en effet, de 54 kilomètres. Les difficultés qu'il faudra résoudre seront innombrables. Je me bornerai à vous en indiquer les deux principales : la première est naturellement le percement de terrains crayeux, qui peuvent, à un certain moment, devenir perméables ; la seconde consiste dans l'évacuation des déblais, résultant de la grande étendue du tunnel, et dans la nécessité d'activer cette évacuation par une extraction verticale à fleur d'eau.

" D'autre part, avant de forer le tunnel, il faudra trouver la couche imperméable, à l'abri de l'invasion des eaux marines. Toute la question est là.

" Les études faites en 1875 ne reposaient pas sur des données scientifiques et géologiques sérieuses ; elles admettaient la possibilité d'établir le tunnel à des niveaux différents, alors qu'il est indispensable d'asseoir le tunnel dans un certain étage géologique et de n'en pas sortir.

" Du reste, la Société française du tunnel s'en était rendu compte dès cette époque, et ce fut la première modification qu'elle réalisa sur le plan original de la Compagnie anglaise.

" Nous avons donc conçu deux projets de tunnel. L'un comportant une galerie unique, contenant les deux voies ferrées ; l'autre, envisageant la possibilité d'un tunnel composé de deux galeries distinctes, une par voie ferrée. C'est cette seconde solution que commande la prudence, afin de ne pas compromettre la force de résistance, risquer le tassement du tunnel entier, en construisant une galerie unique pour deux voies, qui aurait nécessairement une forme ovale, avec 9 à dix mètres de largeur horizontale et à 6 à 7 mètres de hauteur. Les deux galeries, d'ailleurs, communiqueront de distance en distance, l'une avec l'autre, par des rameaux transversaux très rapprochés—tous les cent mètres, par exemple—qui feront des deux galeries " un ensemble en rapport étroit.'

" J'ajoute que le profil transversal du tunnel étant ainsi arrêté et défini, il convient de choisir entre deux solutions ; l'une consistant à assurer l'écoulement des eaux d'infiltration par la double galerie servant au passage des deux voix ferrées ; l'autre, séparant nettement la galerie d'écoulement du passage de ces deux voies.

" Quand à la durée du creusement du tunnel, elle sera vraisemblablement de six ans et demi au maximun, la plus grosse difficulté résidant, du côté français, dans le fonçage des puits et à l'établissement des voies d'accès nécessaires à l'évacuation des déblais.

" Un viaduc précédera l'entrée du tunnel sur les côtes françaises ; il sera établi pour répondre aux préoccupations militaires anglaises, de manière à être battu par les canons d'une flotte qui serait maîtresse du détroit.

" A ce propos, ajouta M. Sartiaux, il faut que je vous rappelle l'émoi produit en Angleterre par la publication d'une chronique fantaisiste d'un journaliste qui, en 1882, représentait les Iles Britanniques envahies par une caravane de touristes, composée de soldats français déguisés. Le chroniqueur faisait un tableau effrayant de la conquête de l'Angleterre par les nôtres, faisant prisonnière la garnison de Douvres, investissant Londres et successivement les autres villes de la Grande-Bretagne.

" Mais, depuis la brochure de l'amiral lord Dunsamy, s'élevant avec énergie contre le projet du tunnel sous la Manche, nous avons parcouru du terrain. L'entente cordiale est venue. Elle présidera, conclut M. Sartiaux, aux premiers exploits de la machine perforatrice du Colonel Beaumont, gigantesque qui creusera avec le terrain crayeux de la vou[illegible] rine ".

Qu'est-ce donc ce banc de craie, qui permettra—aux dires de M. Sartiaux—le forage du tunnel ? Nous posons, cette fois, la question à M. Maurice Coosmann, l'ingénieur en chef des services techniques de l'exploitation des chemins de fer du Nord.

—Nous avons, nous répondit-il, le droit de considérer le détroit comme un simple sillon creusé dans un terrain qui va de la couche turonienne à la couche jurassique et qui possède, à sa base, un banc de craie. Au cours de plus de sept mille sondages, effectués en 1877, par MM. Potier et de Lapparent, on découvrit une couche de craie grise de Rouen de soixante mètres d'épaisseur, s'étendant, sans interruption, entre la France et l'Angleterre, au-dessous du fond de la mer.

" On creusa alors à Sangatte, sur le rivage, jusqu'à une profondeur de soixante mètres en-dessous du niveau de la mer, un puits de grand diamètre, et au fonds de ce puits, on perça une galerie d'études de 2 m. 14 de diamètre, qui pénètre dans la couche de craie pendant une longueur de 1,840 mètres sous la mer.

" En Angleterre, les mêmes travaux ont été effectués au pied de la falaise de Shakespeare Cliff. Une galerie de deux kilomètres a été forée et inaugurée même par une fête brillante, à laquelle participa la haute société anglaise.

" L'imperméabilité de ce banc de craie est absolue, à ce point qu'il sera inutile de construire des galeries de soutènement.

" En un mot, tout est favorable à la construction du tunnel sous la Manche... il ne nous manque que le consentement de l'Angleterre pour commencer les travaux. Les avantages d'un tel ouvrage seront merveilleux pour le commerce des deux pays.

" Plus de transbordements de marchandises ; plus de tempêtes à redouter ; Londres à six heures de Paris, par voie ferrée ! Nous irons le matin à Londres, y pourrons déjeuner, faire nos affaires, et être le même soir à Paris, pour le dîner.

" Enfin, ajoute M. Coosmann, si, du fait de l'entente cordiale, le nombre des touristes anglais venant en France a doublé, que sera-ce lorsque le tunnel sous la Manche, aujourd'hui à l'état de projet, aura, demain, été réalisé !

" Sa M. Alphonse XIII, rappelant le mot de Louis XIV, ne prétendait-il pas, lors de sa visite officielle à Paris, " qu'il n'y avait plus de Pyrénées " ? Demain, S.M. Edouard VII peut faire, d'un seul geste, qu'il n'y ait plus de Manche.

*(Du Gaulois.)*



Prenez part à notre concours dès maintenant.



*Feuilleton du " Courrier de l'Ouest "*

# Les Belles de Nuit

*Par PAUL FEVAL*

No. 1

A GEORGETTE.

I

LA LÉGENDE.

Je ne vous connais pas, Georgette, mon cher ange, bien que votre père soit mon meilleur et mon plus vieil ami. Vous êtes une fille du Midi ; écoutez une histoire de cette Bretagne qui fut le berceau de vos aïeux.

Le château de Penhoël était une très vieille maison, d'apparence mélancolique, qui comptait vingt et une fenêtres de rang à chaque étage de sa façade et qui dressait ses girouettes plaintives au-dessus des grands chênes de la forêt de Theil, là-bas, entre la Lande-Triste et les marais de Saint-Vincent, sur les confins du Morbihan et l'Ile-et-Vilaine.

L'avenue droite et large menait ses six rangées de châtaigniers jusqu'à la route de Redon à la Gacilly, et deux rideaux de sapins, accompagnant le château comme deux ailes éployées, donnaient à sa physionomie je ne sais quelle expression sépulcrale,

Car les maisons aussi ont leur physionomie. J'en sais d'autères qui ont la barbe grise et de grandes rides comme des gentilshommes chargés d'âge et de chagrins ; j'en sais d'orgueilleuses qui dominent fièrement la campagne vassale, comme si elles criaient à pleine voix la vaniteuse devise gravée sous l'écusson tout neuf de leur portail : j'en sais de sottement bouffies, gonflant leur rotonde moderne comme un jabot de dindon ; j'en sais d'innocentes, étalant leurs façades blanches avec tout le naïf contentement de soi-même qui brille sur la joue fleurie du bonnetier parvenu.

Tout autour de Paris que vous ne connaissez pas, Georgette, elles sont prétentieuses à l'instar de leurs bourgeoises chatelaines. C'est exactement la coque qu'il faut à cet escargot de boutique ou de salon qui est la plupart du temps un fort joli petit animal, et qu'on appelle la Parisienne, Ces maisons doivent le jour à des architectes qui les ont montées comme des pièces de pâtisseries, derrière une petite grille, joie du propriétaire, et au milieu d'un petit parc, chef-d'œuvre de mauvais goût.

Elles possèdent des jets d'eau, des lacs, des bois et des prairies.

Il faut fermer le parc les jours de dégel, de peur qu'on ne l'emporte, collé à la semelle des souliers.

En Bretagne ce n'est pas ainsi. Le dur granit qui est partout dans cette pauvre terre, comme les os sous les muscles d'un corps d'athlète, fait des maisons solides et lourdes, qui noircissent à la brume, et dont le soleil lui-même ne peut dérider les visages de pierre.

Vous les voyez le long des routes, au fond des vallons pleins d'eau, ou sur les crêtes des montagnes chevelues.

La forêt les accompagne toujours, par derrière comme la crinière coiffe la nuque du lion. Elles sont grandes, souvent solitaires ; leur orgueil n'est jamais puéril ni bavard. On dirait qu'elles regardent en tristesse le large domaine qui les entoure ; elles semblent toutes regretter quelque chose ou quelqu'un.

Le château de Penhoël était une de ces vastes demeures, bâties au hasard des besoins de la famille. Ce hasard peut être heureux par la raison qu'en architecture l'utile est très souvent le beau.

Penhoël, largement assis au sommet de la montée avec son corps de logis massif et ses deux ailes inégales, était l'honneur du paysage et eût attiré l'œil d'un peintre. Il semblait, et c'est le meilleur éloge possible, qu'il fit partie nécessaire de ce tableau que la main de Dieu avait dessiné.

On n'aurait pu l'enlever sans tuer l'harmonie des aspects, et l'idée ne venait point qu'il fut possible de le remplacer par une autre demeure.

Il n'avait rien de précisément monumental, sinon sa simplicité même. On voyait du premier coup d'œil qu'il avait appartenu à des Bretons de la vieille roche, gentilshommes terriers, vivant et mourant sur le sol. Les communs, en effet, ne tenaient qu'un côté de la cour. La ferme était de l'autre, formant ainsi partie intégrante du logis, comme les métayers, selon l'apparence, avaient dû être portion dans la famille.

C'est à la ferme que nous entrons : Une énorme salle basse, entourée de meubles rustiques, parmi lesquels il faut distinguer les lits à double étage, flanqués du montoir-bahut et fermés par des rideaux de grosse serge verte. On y marchait sur la terre battue. La lumière entrait par la porte, qui n'avait pour auxiliaire qu'une très petite fenêtre à carreau dormant. Dans l'âtre quelques tisons à demi consumés se couvraient de cendres blanches et renvoyaient le long de la crémaillère, semblable à une gigantesque scie, les spirales paresseuses de leur fumée qu'un rayon de soleil couchant saisissait au passage pour donner à sa transparence ces vagues reflets d'un bleu pourpré.

Turc dormait, fermant ses yeux chassieux et oubliant ses pattes dans les cendres. Turc était un fort chien de race, que le malheur des temps avait forcé d'accepter un emploi de mâtin. Les races vont tombant en Bretagne : les races de chiens et les races d'hommes.

Dans la cheminée même, sur deux billots carrés que le frottement des braies ou culottes de toile avait polies, deux vieux paysans fumaient leurs petites pipes à court tuyau. Marthe filait à son rouet. Jacqueline coupait la bouillie de blé noir refroidie et durcie pour faire la soupe dans le grand chaudron étamé. Autour de la table, trois ou quatre garçons buvaient à petits coups leur ecuellée de cidre.

Marthe était la mère du métayer. Elle avait près de quatre-vingts ans. Jacqueline, la ménagère, était dans la force de l'âge. Les deux vieillards étaient des voisins ; les garçons rassemblés autour de la table avaient fait la moisson. On était à la veille de la mi-août en l'année 1816.

—Dru et lourd qu'il est à cette année, le grain, sans mentir, dit Josille, un des moissonneurs.

—Belle paille donc. itout, ajouta Joson, son confrère.

—Haute et franche, aussi vrai comme je vous le dit ! appuya José, le troisième coupeur de blé.

La vieille mère donna de la salive à son chanvre.

—Grain coupé n'est pas battu, prononça-t-elle d'un ton sentencieux et sourd.

—Grain battu n'est pas ramassé, reprit le vieux Vincent.

—Grain ramassé n'est pas mangé, acheva la mère qui imprima un mouvement plus rapide à son rouet.

En Bretagne, les conversations villageoises vont ainsi par groupes diaxiomes ; mais ces axiomes contiennent presque toujours une allusion au temps présent et disent beaucoup plus qu'ils n'en ont l'air.

—Est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau, mère ? demanda Jacqueline, la ménagère.

—Il y a, répondit le métayer qui rentrait, il y a que "not'maitre" veut mettre " not' monsieur" en prison pour le finir.

Le métayer se nommait Jean-Marie Dolet. C'était un beau paysan d'une quarantaine d'années, hâlé par les brouillards des marais, et bâti en hercule. Il jeta son grand chapeau sur la table et s'assit d'un air sombre.

D'ordinaire, ces deux expressions, not' maitre et not' monsieur, ont une seule et même signification.

Quand le paysan breton les sépare, c'est que sa ferme a changé depuis peu de propriétaire,

Not'maître est alors celui qui touche les revenus, not'monsieur est celui qui les touchait autrefois.

En général, not'maître n'a pas acheté l'affection du fermier avec la ferme.

On est fort lent, là-bas, à se faire aux choses nouvelles et aux hommes nouveaux. Not'monsieur,—si c'est un bon monsieur,—emporte avec lui toute la tendresse de ces bons cœurs, obstinés dans leurs sympathies.

C'était ici le cas. M. le marquis de Pontalès, not'maître, qui n'était pas encore aimé, avait acheté le bien du vicomte Hoël de Penhoël, not'monsieur, qu'on aimait toujours,

—Avant que ça finisse, Jean-Marie, mon fils, dit la mère, qui arrêta son rouet, il passera de l'eau sous le pont de Gacilly, oui !

—Pourquoi dites-vous cela, bonne femme ?

—Parce que les Belles-de-nuit courent le long de l'eau, garçon.

—Les belles-de-nuit donneront-elles de l'argent à Penhoël ?

—Peut-être.

Le rouet de la vieille Marthe grinça de nouveau et le fuseau tourna. Jacqueline avait pris le chaudron à la crémaillère et ranimé les tisons à demi éteints. L'eau jetait de gros bouillons et rendait des murmures.

—Remets de la farine de blé noir dans la marmite, fille ! ordonna tout à coup la vieille femme. Les Belles-de-nuit viendront chercher leur part ce soir.

—Qui vous l'a dit, mère ?

—Mon petit doigt.

Il y eut un léger frémissement parmi l'assistance.

Pontalès, reprit la mère Marthe, a défendu de porter pain, légume ou chair d'animal à la maison Gaillot, où not'monsieur et sa femme sont dans la peine. Mais M. le recteur dit en chaire : "Donnons à manger à ceux qui ont faim." Pontalès voulait abattre le vieux chien Turc, parcequ'il avait appartenu à Penhoël. Il y a des bons et des méchants. Faut-il obéir aux bons qui ne peuvent rien pour nous ? Faut-il obéir aux méchants qui peuvent nous chasser, nus comme vers de terre, quand viendra la fin du bail ?

Jean-Marie prit à poignée ses longs cheveux fauves et les ramena sur son front, baignés de sueur.

—Le recteur parle au nom de Dieu crucifié, dit le vieux Vincent, qui secoua les cendres de sa pipe.

L'autre vieillard répondit :

—Jean-Marie Dolet a quatre enfants. Ça le regarde s'il veut les voir chercher leur pain sur la route.

—Ça le regarde, répliqua la mère emphase, comme ça te regarde, toi, Pierre Dolet, d'espionner tes parents et tes amis pour le compte de Pontalès à qui tu as vendu ton âme.

Elle reprit sa tâche en ajoutant :

—Fais toujours la part des Belles-de-nuit, ménagère.

Les Belles-de-nuit, ma petite Georgette, ne doivent pas être connues sur les bords du Tarn et je vais vous en dire la gracieuse légende qu'ont inspiré à nos poëtes bretons la vue de ces nuages légers, flottant sur les marais, entre la terre et le ciel.

Les étoiles, les fleurs, les vapeurs transparentes, qui semblent de longs voiles flottants autour de fantômes invisibles, sont pour eux les Belles-de-nuit.

*A suivre.*

# COIN FEMININ

## Une poignée de conseils

Il faut que les différents accessoires nécessaires aux soins de la toilette soient rigoureusement passés en revision après que l'on s'en est servi.

On est trop aux microbes de nos jours pour négliger ce détail ; ces fameux microbes, on en voit partout, ils sont cause de tout, on se casse un bras, une jambe ce sont les microbes qui ont produit cet accident ; il faut donner à l'humanité un jouet, un croquemitaine pour la divertir ou l'effrayer.

Les générations qui nous ont précédées ne connaissaient pas tous ces grands mots, pas plus que les nombreuses maladies découvertes par la science moderne avatars perpétuels, qui, en se renouvelant, finiront par inaugurer une nouvelle terreur, celle des chercheurs de microbes, à moins qu'un microbe intelligent ne se charge de les détruire.

Ceci est dit pour bien faire comprendre qu'il n'est nul besoin d'éprouver une crainte salutaire pour prendre les plus vulgaires soins de propreté ; les peignes, les éponges, les recipients divers dont on se sert doivent être d'une netteté parfaite et passés à l'antiseptique selon leur mode d'emploi.

Le nettoyage des éponges est indispensable et doit se renouveler fréquemment, ces tissus se graissant avec une extrême promptitude. Il y a plusieurs manières de les remettre en état ; on les fait tremper dans de l'eau et on les met dessus des tranches de citron ou simplement de l'acide chlorhydrique dont le dosage est d'une cuillerée dans un demi litre d'eau. Les savons étant tous préparés avec des graisses, des huiles, déposent sur les éponges une matière visqueuse, qu'il est fort difficile de faire disparaître sans une préparation acide.

Pour les baignoires, seaux de toilette, brocs, cuvettes, etc..., on les frottera avec du savon noir, puis ensuite avec de l'eau phéniquée au douzième.

Les peignes se nettoient avec des instruments spéciaux ou en passant des fils entre leurs dents ; de l'ouate aussi les débarrasse fort bien des impuretés.

Les brosses doivent être l'objet de soins minutieux et délicats : il ne faut pas les tremper dans une composition dont le mordant brûlerait leurs crins ; le moyen le plus rapide, est de les laver au savon, de les rincer, puis de les mettre à sécher en les posant sur le crin pour les faire bien égoutter ; il faut également éviter de mouiller les corps des brosses pour ne pas le détériorer et le dépolir.

Les écailles doivent être frottées avec une flanelle légèrement imbibée d'huile, qui leur rend brillant si doux, la lucidité qui fait leur beauté. L'ébène se traite encore plus délicatement il faut éviter l'humidité qui deshonore sa teinte mate et ferait des traînées blanches fort peu élégantes ; on ne lavera donc pas les soies ; la farine, le son les nettoient admirablement. Il y a encore une mixture, d'eau ammoniacale, passée rapidement, mais il faut une grande adresse, une sûreté de main que rarement on possède et, le mieux est le nettoyage à sec ; pour le dessus une flanelle enduite d'encaustique redonnera au bois l'aspect u neuf.

La brosserie d'argent se traite par le savon sans aucun danger, puis on frotte doucement avec une flanelle enduite d'alcool expurger le métal de l'élément graisseux qui noircit à la main lors de l'usage....

L'eau est l'élément primordial de l'hygiène ; son concours est indispensable pour rétablir l'équilibre ; ce conducteur merveilleux apporte à notre organisme le secours de ses qualitées.

L'eau en entraînant avec elle toutes les impuretés qui se logent à travers le réseau de l'épiderme, active les fonctions de la peau qui se reprend à vivre, sinon c'est la mort pour elle et l'on voit des sujets, jeunes, dont la vigueur devrait s'attester par la fermeté des chairs la souplesse des tissus, la coloration fraîche du visage, n'offrir à l'oeil que l'image de précoces vieillards ; c'est que le sang n'arrivant plus suffisamment à la surface amené par l'air, par cette cheminée d'appel que recèle chaque pore, n'apporte plus avec lui la vitalité, la nourriture suffisante pour la faire vivre, et ces épidermes anémies meurent faute d'aliments.

MAGALI.

## TRISTESSE

*Que peu de temps suffit pour changer toute chose,*
*Nature au front serein comme vous oubliez*
*Et comme vous brisez, dans vos métamorphoses,*
*Les fils mystérieux, où nos cœurs sont liés.*

*D'autres, vont maintenant passer où nous passâmes,*
*Nous y sommes venus, d'autres vont y venir.*
*Et le rêve qu'avaient ébauché nos deux âmes,*
*Ils le continueront sans pouvoir le finir.*

*Car personne, ici-bas, ne termine et n'achève,*
*Les pires des humains sont comme les meilleurs.*
*Nous nous réveillons tous, au même endroit du rêve.*
*Tout commence en ce monde, et tout finit ailleurs.*

*VICTOR HUGO.*

## Pensionnat de l'Immaculée Conception

*Dirigé par les Filles de la Providence, Végreville, Alberta.*

Le but de cette institution est de donner aux enfants une éducation chrétienne, de les former à la vertu, aux bonnes manières et aux soins du ménage. Certaines heures sont aussi réservées pour la couture, le racommodage et les ouvrages de fantaisie, ainsi que pour l'enseignement du dessin et de la musique.

Outre les élèves qui suivront les cours de l'école catholique séparée, des pensionnaires seront admises au couvent à des conditions spéciales. Les élèves de l'une et de l'autre classe seront en tout temps l'objet de soins tendres et assidus de la part des sœurs.

L'année scolaire se divise en trois termes. Le premier commence vers la fin des grandes vacances et finit vers Noël : le second commence après les vacances de Noël et finit vers la fin de Mars ; le troisième commence vers le 1er avril et finit aux vacances.

Les élèves seront admises au Pensionnat à n'importe quelle époque de l'année scolaire, le terme partant du jour de leur entrée. Chaque terme doit être payé à l'avance.

Un mois commencé devra être payé en entier,

Aucune élève ne sera admise au couvent sans des renseignements satisfaisants.

Les parents ou tuteurs qui désireraient retirer leurs enfants sont priés d'avertir au moins deux semaines à l'avance et de régler tous les comptes.

Les vacances de Noël peuvent être passées à la maison ou au couvent.

Les élèves non catholiques pourront être admis, et il ne sera fait aucune remarque blâmant leurs convictions religieuses, mais, pour le maintien de la discipline, tous se conformeront au règlement général de la maison.

Les lettres écrites ou reçues, les livres et paquets envoyés par les élèves, ou reçus par elles, devront être visités par la Mère Supérieure.

Les élèves auront permission de recevoir la visite de leurs parents et amis ; mais pour ne pas interrompre les classes, il y aura certaines heures désignées pour ces visites, le samedi l'après-midi et le dimanche en dehors du service religieux, pour les parents et amis demeurant en ville : mais ceux qui viennent de loin peuvent venir quand ils sont libres.

Pour le moment, il n'y a pas d'uniforme strictement exigé, mais chaque élève devra se procurer,

2 sarraux ou tabliers noirs en satinette ou alpaga.
4 changes de linge ;
4 chemises de nuit ;
6 paires de bas, en coton ou en laine ;
2 paires de draps de lit ;
2 paires de taies d'oreiller :
Un tapis de lit blanc, couvertures et couvre pieds ;
6 serviettes de toilette ;
12 mouchoirs de poche ;
6 serviettes de table ;
Cuillers, fourchette, couteau ;
Objets de toilette : brosses, peignes, etc. :
Boîte à ouvrage contenant les objets nécessaires pour le travail : ciseaux, aiguilles, dé, etc. :
Vêtements chauds pour sortir en hiver, y compris un châle.
Overshoes et caoutchoucs.

CONDITIONS DE LA PENSION.

| | |
|---|---|
| Pension, par mois..... .. | $ 8 00 |
| Blanchissage, par mois.... | 50 |

Les visites du docteur, médecines, livres, papier à lettre, timbres-poste, etc., sont à la charge des parents.

Pour renseignements particuliers adresser à la

MÈRE SUPÉRIEURE.

## Pages oubliées.

*L'éminent critique qui vient de disparaître ne dissimulait pas ses préférences pour les œuvres classiques, pour les littératures anciennes dont les plus fameuses productions de notre temps n'avaient pu lui enlever le goût. Nous ne saurions, à ce propos, citer de page plus caractéristique que la suivante, où il analyse, avec autant de logique que d'éloquence, les mérites des grands Latins :*

### Le Génie Latin.

On le confond quelquefois avec le génie "classique" ou "antique," et particulièrement avec le génie grec. Il faut les distinguer soigneusement l'un de l'autre. "Les Grecs, a dit un philosophe illustre, n'ont connu que le Grec et le barbare, les romains seuls ont connu l'homme," et on ne saurait mieux dire, ni, d'un seul mot, mieux mettre en lumière ce que le génie latin a de plus et de moins à la fois que le génie grec. Il faut, ici, que je vous l'avoue : je ne fais pas profession d'hellénisme et je n'ose donc insister ni sur les qualités ni sur les défauts du génie grec. Si je savais mieux le grec, je goûterais peut-être les comédies d'Aristophane, sa *Lysistrata*, ses *Grenouilles*, dont j'ai honte, en vérité, de faire si peu de cas ; et, sans doute, si je pouvais lire Platon dans son texte, les grâces de son discours, qu'on dit être infinies, seraient les plus fortes et m'aveugleraient sur les puérilités qu'il me semble apercevoir dans ses *Dialogues*, Je ne crois pas, cependant, me tromper entièrement quand je reproche au génie grec, sans rien dire de sa pente à la virtuosité, le goût qu'il a de tout temps, et en tout genre, manifesté pour la singularité, l'exception et l'hérésie.

*... Timeo Danaös et dona ferentes*

Les Grecs ont inventé la sophistique, et leur art même, qui fait leur gloire, n'est exempt ni d'affectation, ni de perversité. Mais surtout, d'une manière générale, si l'on met à part quelques très grands hommes, un Sophocle, un Thucydide, je crains que leur littérature ne soit essentiellement, jusque dans ses chefs-d'œuvre, une littérature individualiste, où l'écrivain se soucie moins de son public, de son sujet, de la vérité, que de lui-même : et n'est-ce pas pour cette raison que la Renaissance a eu beau faire : nous n'avons jamais donné notre pleine confiance au génie grec, nous l'avons admiré de loin, sans essayer de nous l'assimiler ; nous n'avons jamais consenti, dans nos écoles, à le substituer au génie latin.

● ● ●

C'est qu'en effet, et tout au rebours, la grande préoccupation du génie latin à toujours é é de tendre a *l'universalité* ; la tendance à *l'universalité* fait, sans doute, un des caractères éminents du génie latin. Prenez les Romains dans leur politique ou considérez leur esprit dans ce monument impérissable qui est leur droit civil ; étudiez les manifestations de leur génie dans les chefs-d'œuvres de leur architecture ou dans ceux de leur éloquence ou de leur poésie, vous retrouverez, vous reconnaitrez partout cette tendance à l'universalité. Quand ils édictent un texte de loi, les jurisconsultes romains ont toujours eu la prétention, non seulement d'aller droit au fait, mais encore de statuer pour l'éternité, comme l'ambition de Virgile ou de Tite-Live a toujours été d'étendre jusqu'aux confins du monde alors connu l'empire de la langue romaine. Ils en ont cherché les moyens ; ils les ont trouvés ; ils les ont mis en œuvre, et, déjà, ce n'est pas assez de dire que la tendance à l'universalité fait un des caractères éminents du génie latin, mais il faut dire qu'elle en est le caractère essentiel, si tous les autres, comme je vais essayer de vous le montrer, s'y ramènent, s'y rapportent et s'y subordonnent.

En parcourant dans nos musées, à Paris ou à Rome, une galerie de bustes d'empereurs et d'impératrices, de personnages consulaires ou d'orateurs, il n'est personne de vous qui n'est admiré l'accent réaliste de tous ces portraits et qui n'ait gardé dans sa mémoire l'ineffable souvenir du masque de quelque Vitellius ou de quelque Sénèque :

*Excudent alii spirantia mollius æra.*

Vous vous rappelez le vers de Virgile, et, en effet, oui, *mollius*, l'art grec a fait preuve d'infiniment plus de souplesse et d'agrément, mais non pas d'un sens plus aigu de la réalité. C'est qu'en tout art, et en tout genre, au rebours de ce que l'on croit, la première condition de l'universalité n'est autre que la scrupuleuse observation de la réalité. La fantaisie est individuelle, la réalité est universelle. C'est ce que le génie latin a merveilleusement compris. Qui veut être universel ne saurait se tenir trop près de la réalité, c'est-à-dire de la manière commune de sentir et de penser. L'imagination des Latins n'avait point d'ailes et ils n'ont pas essayé de s'en faire d'artificielles. Leur ambition n'allait point au-delà du possible, et ils se sont donc efforcés de le circonscrire. pour le mieux connaître et le mieux dominer. C'est ce qu'on appelle quelquefois l'étroitesse, la lourdeur, le prosaïsme du génie latin : j'aime mieux me servir d'un barbarisme expressif et l'appeler la *positivité*, Précisément parcequ'il tendait à *l'universalité*, c'est pour cela que le génie latin ne s'est jamais élevé beaucoup au-dessus de terre ou des réalités de la vie commune : voilà comme on s'exprime quand on veut lui en faire grief ; mais, quand on veut, au contraire, lui en faire un mérite, on dit la même chose d'une autre manière, en disant qu'il a sacrifié le plaisir ou l'ivresse des spéculations inutiles aux exigences de l'action.

● ● ●

Subordonner le plaisir de penser aux exigences de l'action, c'est prendre la vie au sérieux, et cela encore est un des caractères du génie latin. Les Romains n'ont pas cru que la vie leur eût été donnée pour en jouir, ou pour s'en amuser, à l'orientale ou à la grecque, mais pour l'utiliser au service de la patrie et de la société. C'est comme si nous disions que, de tous les vices de l'esprit; aucun n'a moins été le leur que le dilettantisme, et ne l'a-t-on pas bien vu, quand, du milieu même de la décadence, romaine, les stoïciens se sont élevés comme une protestation vivante contre la corruption des principes et des mœurs ? S'il n'est peut-être par une secte qui ait plus honoré le paganisme, si j'en connais, du moins, pas une où l'on voie mieux ce que peut et ce que ne peut pas la sagesse humaine réduite à ses seules forces, elle est grecque d'origine, je le sais, ou, du moins, je l'ai entendu dire : mais c'est le génie latin qui lui a donné sa forme, et, d'une spéculation théorique sur la morale, c'est lui qui en a fait une doctrine active. Et quel est le principe de cette doctrine? C'est d'agir en toute occasion de telle manière que notre conduite puisse être érigée en maxime universelle de la volonté ; c'est de nous efforcer, contre nous-même, de devenir aux autres un exemple de ce que nous faisons ; c'est de songer qu'il n'y a pas un de nos actes qui ne soit une leçon ou une autorité pour quelqu'un, pères pour nos enfants, maîtres pour nos élèves, chefs pour ceux qui nous suivent, écrivains pour ceux qui nous lisent, et qu'y avait-il de plus conforme à la tendance du génie latin vers l'universalité que cette subordination de l'individu à quelque chose qui le dépasse !

Il y avait quelque chose ! et ce quelque chose, qui est encore l'œuvre du génie latin, c'est la formation du sentiment d'humanité et de solidarité. *Humanitas, caritas humani generis, humaniores litteræ*, toutes ces expressions sont latines. Elles ne l'ont pas toujours été ! et, au contraire, il semble bien qu'à l'origine il y ait eu dans le génie latin je ne sais quel fond de dureté ou d'implacabilité. Notre Corneille l'a bien vu, dans son *Horace*, et bien rendu. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à mesure que Rome avançait dans la conquête du monde, cette férocité première s'adoucissait ; et ce n'était pas seulement l'horizon politique du Romain qui s'élargissait, c'était aussi son horizon moral. Notez cette différence : il n'y en a pas qui, de nos jours même, au moment où je parle, distingue plus profondément le génie latin du génie anglo-saxon. En quelque lieu du monde qu'il ait établi son empire, l'Anglo-Saxon a dédaigné de se mêler en égal aux races qu'il avait conquises, et aussi longtemps qu'il en sera le maître leur défaite les marquera pour ainsi dire, à ses yeux, d'une tare indélébile d'infériorité. C'est une race d'aristocrates, et qui voit dans ses victoires la récompense et la preuve à la fois de son aristocratie. Tel n'est pas aujourd'hui, tel n'a pas été le génie latin dans l'histoire. Sous la diversité des costumes et des coutumes, du langage et des préjugés, en Espagne comme en Gaule, et en Asie comme en Afrique, le Romain a reconnu des hommes semblables à lui, et je dirais presque des frères.

En conquérant le monde, il ne l'a pas seulement civilisé, il a fait, il a voulu faire davantage ; il a conçu l'idée de la société générale des hommes, et autant qu'il le pouvait, avec les moyens dont il disposait, il l'a réalisée dans l'univers. Tandis qu'à Rome même, au centre de l'empire, la corruption grandissait tous les jours, le meilleur du génie latin se répandait en quelque sorte dans les provinces, et le droit romain préparait ses sujets à devenir nos nations modernes.

● ● ●

Les races ne sont point des races, au sens physiologique ou scientifique du mot, et ce qu'elles sont, elles ne le sont point à cause de la qualité de leur sang ou de la couleur de leur peau. Mais, quelle qu'en soit la première origine, il y a des formations historiques définies, il y a des groupements qui se se sont faits dans des conditions particulières et déterminées, dont le temps, les circonstances, l'intérêt, le choix des parties, les succès remportés ou les malheurs subis en commun, l'hérédité de joies ou de tristesses, ont cimenté l'union. C'est ce que l'on appelle les génies nationaux. Le nôtre, à nous Français, est d'être et de demeurer Latins, Latins de cœur, Latins de mœurs, Latins de goût, Latins d'esprit, Latins de langue et Latins de pensée. Nous ne pouvons pas ne pas l'être, et de même qu'il y a dans le corps humain des dispositions générales, des *diathèses*, comme on les appelle, avec lesquelles il faut bien vivre, parce qu'on ne s'en débarrasserait qu'avec la vie, et que le remède qui emporterait le mal emporterait encore bien plus sûrement le malade, ainsi je ne sais trop si nous pourrions cesser d'être Latins ; mais, ce dont je ne puis guère douter, c'est que nous cesserions, en même temps, d'être des Français et la France.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

*Des Annales Politiques et Littéraires.*

# Le Courrier de l'Ouest

*Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."*

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 3 Janvier 1907


## Les Elections de Nicolet

Charles Devlin, candidat libéral a été élu député du comté de Nicolet par une majorité de plus de 500 voix contre le candidat conservateur Geo. Ball. L'honorable Lemieux avait été élu dans le comté de Nicolet et de Gaspé. Il a opté pour ce dernier, c'est ce qui a rendu cette deuxième élection nécessaire

Les conservateurs ont mené une campagne très énergique contre Charles Devlin, battant en brèche sa nationalité (il est Irlandais). Ils comptaient grâce à cet argument, influencer les électeurs de Nicolet, mais ces derniers confiants dans le gouvernement n'ont pas écouté toutes ces rodomontades.

Comment en aurait-il été autrement, les conservateurs auront beau s'agiter il ne feront prendre à personne des vessies crevées pour des lanternes. Le peuple canadien a pleinement confiance dans le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, il sait qu'avec lui il marche vers le progrès. Pour baliser sa voie, il a les chiffres du budget dont l'éloquence muette vaut tous les discours. Mais il sait encore mieux que cela, il sait où le ramèneraient les conservateurs. Voilà pourquoi il n'en veut plus.

## Notre tarif et l'Allemagne

L'Association des Fermiers d'Ontario en approuvant le nouveau tarif a émis le voeu que le gouvernement accordat au plutôt les avantages du tarif intermédiaire aux Etats-Unis et à l'Allemagne.

Nous ignorons si nous aurions beaucoup à gagner en nous montrant aimable vis-à-vis des Etats-Unis qui, si longtemps, dans leur suffisance, ont repoussé nos offres. Il est vrai de dire que depuis quelque temps, en voyant leur jeune voisin prospérer, et surtout en supputant tous les bénifices qu'ils pourraient retirer de cette prospérité, les Etats-Unis sont revedus à de meilleurs sentiments, non seulement ils nous écouteraient avec plaisir, mais encore ils nous font volontier des avances.

Nos rapports commerciaux avec l'Allemagne se sont beaucoup améliorés pendant l'année dernière et il semble que le moment nous est favorable pour entamer une conversation sérieuse au sujet du tarif.

En applicant le tarif intermédiaire aux marchandises allemandes nous sommes en droit d'espérer que les douanes allemandes s'adouciront, au moins dans la même proportion, pour nos marchandises.

Mais, pourra-t-on nous objecter, l'industrielle Allemagne nous offre-t-elle un marché quelconque ?

Oui, elle nous offre un marché superbe pour les produits de nos éleveurs. En devenant industrielle l'Allemagne a vu baisser peu à peu le rendement de la culture et de l'élevage, à tel point que la viande est presque devenue un aliment de luxe. Elle se paie de 18 à 25c. la livre, c'est aussi à l'augmentation des droits de douane que la viande doit d'atteindre un prix si élevé.

Nos lecteurs doivent encore se souvenir d'avoir lu dans nos colonnes, il y a quelques semaines une statistique qui démontrait que le nombre de chiens tués par la consommation en Allemagne s'est considérablement accru en 1906.

Fi ! manger du chien ! quelle horreur ! jusqu'ici les Chinois seuls paraissent devoir manger du " plus fidèle ami de l'homme. " Encore pour expliquer cette bizarrerie, les savants affirmaient que les chiens chinois n'étaient pas dépourvus de quelques qualités " comestibles."

Ventre affamé n'a pas d'oreilles et les Allemands ont décidé, de par la loi de la faim, que le chien était mangeable.

Mais nous supposons bien que si ces bons Germains avaient du boeuf, ils laisseraient volontiers le chien.

Or, du boeuf, nous pouvons en fournir autant qu'on voudra nous en demander. Il se vend sur notre marché $2\frac{1}{2}$c. la livre. Il nous semble qu'entre ce prix dérisoire et le prix exorbitant de 25c., il y a une marge suffisante pour permettre à l'éleveur de vendre un peu plus cher, à l'exportateur de réaliser un bénéfice raisonnable, aux douanes allemandes de prélever un droit raisonnable, et enfin au peuple allemand de manger la viande de boeuf a un prix très abordable

La question vaut au moins la peine d'être examinée sérieusement. Certainement si le Kaiser voulait abaisser son tarif dans les mêmes proportions, il n'y aurait aucun inconvénient à ce que notre gouvernement accordat le tarif intermédiaire.

## Pourquoi comparer

Nos confrères de l'estimable journal, l'*Ami du Colon*, semblent étonnés de la vivacité avec laquelle nous avons relevé ce que nous avons le droit d'appeler, les inexactitudes qu'ils ont essayé de répandre autour d'eux.

Leur étonnement est d'autant plus grand qu'ils ont, disent-ils, voulu parler de la Saskatchewan et non de l'Alberta.

Nous nous permettrons de leur rappeler que l'article, contre lequel nous avons protesté, avait pour titre " l'Ouest Canadien " et que les commentaires qui accompagnaient la narration de M. Laroche visaient l'Ouest Canadien en général.

Mais, nos confrères n'auraient-ils parlé que de la Saskatchewan, que cela n'aurait pas changé d'une ligne notre façon d'agir.

Seul journal Français à l'ouest de Winnipeg, nous avons le droit de nous considérer comme l'organe des Canadiens-français habitant l'Ouest, c'est-à-dire les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et même, dans une certaine mesure, du Manitoba.

Ceci revient à dire que notre rôle ne se borne pas à faire connaître les environs d'Edmonton seulement, mais à travailler de toutes nos forces au développement de tout l'Ouest.

Logiquement, nous devons défendre ce même Ouest, quelque soit la partie attaquée et quels que soient les détracteurs.

Sans doute, notre confrère va trouver que nous avons à prêcher pour une *Grande paroisse*, pour employer sa pittoresque expression. Mais, si grande que soit notre tâche, plus grand encore est notre désir de la mener à bonne fin et, avec l'aide de Dieu et de la population de langue française de l'Ouest, nous espérons réussir.

Nous croyons en avoir assez dit pour édifier l'*Ami du Colon* sur notre droit à protester.

Certes, nous ne faisons pas un crime aux écrivains de ce journal d'essayer de faire valoir les terres de la région de Labelle, nous les félicitons très sincèrement de leur initiative. Mais, dans leur intérêt même, nous leur conseillons de ne jamais se servir de comparaison.

Comme nous l'avons déjà dit, chaque partie du Canada a des avantages et aussi des inconvénients. Ces parties sont si dissemblables qu'essayer de les comparer entre elles c'est vouloir comparer des unités d'un ordre différent, ce qui est impossible,

Quant à essayer faire valoir l'une en disant du mal de l'autre, la loyauté la plus rudimentaire l'interdit.

D'ailleurs, si pour enrayer le courant qui, "pendant un temps, menaçait de se créer de la région Labelle vers la Saskatchewan," l'*Ami du Colon* n'a pas d'autres arguments à portée que les inexactitudes racontées par M. Laroche et consort, nous le plaignons, sa partie est perdue.

Il est un peu paradoxal d'affirmer que nos riches prairies ne conviennent pas aux héroïques défricheurs de la région Labelle.

Les humains ayant partout les mêmes tendances, nous croyons fortement que ces héroïques défricheurs se passeraient volontiers de l'héroïque qualificatif, à condition d'avoir un peu moins de souches devant leurs charrues....

Mais nous ne voudrions pas enlever à notre aimable confrère toutes les illusions, si toutefois il s'en fait encore à ce sujet.

Nous ne craignons pas d'aborder l'avenir de l'enseignement catholique dans l'Ouest et nous renvoyons l'*Ami du Colon* aux articles de notre législation (Alberta et Saskatchewan) il sera rassuré.

Nous avons des écoles séparées, et s'il est vrai que nous aurions pu obtenir d'avantage, il vrai aussi que nous aurions pu avoir moins, étant donné notre faiblesse numérique d'alors. D'ailleurs, d'une façon générale, notre clergé est satisfait et il me semble qu'il est bon juge en pareille matière.

Quant à l'avenir de l'influence française et de nos traditions comme nationalité distincte, nous nous permettons de demander à notre confrère s'il croit que le moyen de l'assurer est de tout faire pour empêcher les Canadiens de l'Est de venir dans l'Ouest au risque d'obtenir, comme résultat, une émigration abondante vers les Etats-Unis, ce qui, somme toute, est une perte sèche pour le Canada.

## Le Pavé de l'Ours

Les journaux nous ont apporté une nouvelle qui, vraiment, ne manque pas de saveur. Lisez plutôt :

" Les Chevaliers de Colomb, qui sont au nombre de plus d'un million aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique, et qui comptent leurs forces surtout à Boston, ont inauguré un mouvement de représailles contre le gouvernement français, pour son attitude à l'égard de l'Eglise catholique. Les Chevaliers vont boycotter toutes les marchandises françaises, surtout les articles employés pour les fins du culte.

Des résolutions ont été rédigées et adressées à tous les Conseils du continent. Tous les Chevaliers de Colomb sont invités à observer le boycott."

Les Chevaliers de Colomb sont tous des catholiques pratiquants ; leur société a pour but de défendre les intérêts catholiques partout où ils sont menacés. En tant que catholiques, ils ont parfaitement le droit d'être indignés, mais nous trouvons que leur indignation pourrait se répandre en mesures plus justes ou plus appropriées:

Suivons les effets de leur résolution et nous en goûterons tout de suite la logique.... très particulière.

" Les Chevaliers vont boycotter toutes les marchandises françaises"... pourquoi ?

Parce que le gouvernement traque les catholiques. Mais qui donc a pu supposer, un seul instant, que les francs-maçons étaient propriétaires de toutes les industries, de tous les commerces ? Il y a fort à parier pour le contraire, car autrement ils auraient plus de soin des intérêts matériels de la France. En tuant, comme ils le font, le commerce et l'industrie, ils se porteraient un préjudice considérable et changeraient de tactique aussitôt.

De plus, ce n'est un secret pour personne, en France, commerçants et industriels sont plutôt conservateurs et cléricaux.

Cette mesure atteint donc beaucoup de catholiques. cela suffirait pour la faire rejeter.

Mais poursuivons la phrase qui, ici, devient invraisemblable.... "surtout les articles employés pour les fins du cultes."

Ces quelques mots accusent plus nettement encore, la lourdeur de la faute commise par les Chevaliers de Colomb.

La loi de séparation a porté un coup mortel à l'industrie des ornements religieux, fabriques de statuettes. fleurs artificielles, etc., etc. Nous avons encore sous les yeux un article de la *Croix* de Paris, dans lequel, on dépeint justement la misère des ouvriers jetés sur le pavé. Plus d'églises, partant plus d'ornements, plus d'ornements plus de travail, plus de travail plus de pain.

Notez, en passant, qu'il est probable que tous les commerçants et même les ouvriers, qui gagnaient leur vie à vendre ou à confectionner des ornements pour les besoins du culte, sont d'excellents catholiques.

Et pendant que le gouvernement crie.... Tue ! ! Les Chevaliers de Colomb, défenseurs des intérêts du Catholicisme, crieraient.... assomme ! !

Nous ne voyons pas en quoi, pour ce cas particulier, la conduite de l'un est différente de celle des autres.

Le bon Lafontaine, dans une fable merveilleuse et qui sera de tous les temps, nous montre un ours écrasant la tête de son maître afin de tuer une mouche qui l'importunait. N'est-ce pas un peu le rôle joué dans cette histoire par les Chevaliers de Colomb ?

N'auraient-ils pas été mieux inspirés en essayant de prodiguer leurs encouragements aux catholiques de France qui souffrent de la persécution ? Et, puisque défenseurs militants du catholicisme, ils ne peuvent se contenter d'un témoignage platonique, n'auraient-ils pas agi plus justement et aussi plus chrétiennement, en s'inspirant de l'exemple du duc de Norfolk, c'est-à-dire en prélevant des souscriptions pour venir en aide à l'Eglise Catholique en France.

Les temps ne sont pas loin, encore, où la France envoyait aux quatres coins du monde, ses missionnaires et son or pour convertir les hérétiques et les païens, son empreinte bienfaitrice n'est pas encore effacée en Amérique et on ose déjà parler de la boycotter parce qu'elle a eu l'aveuglement de se donner un gouvernement sectaire.

Que l'on ait au moins la pudeur d'attendre que soit mort le dernier missionnaire français et que soit dépensé le dernier des louis, que la Propagation de la Foi a déversé sur le sol américain.

Ah ! les peuples jeunes n'ont pas le culte du souvenir ! !

Il nous semble, cependant, que la décision que nous commentons pourrait être reconsidérée.

Il nous semble aussi qu'il appartiendrait à un Canadien-français, quelque soit son rang ou son ancienneté dans l'ordre, d'en amener la discussion et de la combattre avec la dernière énergie, pour les raisons que nous avons énoncées plus haut et pour toutes celles que lui feront trouver son cœur et son amour de la justice.

## Le travail parlementaire

Le travail accompli par nos députés, à Ottawa, ne peut encore classifiquement être apprécié à sa valeur, car, bien que plusieurs projets de loi très importants aient été soumis aux chambres par le gouvernement, aucun d'eux n'a traversé les trois phases nécessaires à son adoption. Cependant, la législation est en progrès, et c'est déjà beaucoup que les mesures importantes, les mesures de résistance aient été présentées dès les premiers jours de la session, convoquée, cette année, pour la première fois, à l'automne, dans le but d'inaugurer les sessions d'hiver.

Nous devons dire aussi que l'excellent record du gouvernement qui a singulièrement désarmé l'opposition, a permis d'expédier, presque à la vapeur, deux items importants de la routine parlementaire, le débat sur l'adresse et celui du budget. Les deux n'ont pris qu'une couple de jours chacun, ce qui est sans précédent, et d'autant plus significatif de l'impuissance de l'opposition que cette saison étant la troisième, et dans les prévisions du parti conservateur la dernière, ou tout au plus l'avant dernière avant les élections générales, il était de son devoir, selon l'usage établi, de manifester sa vitalité par une attaque retentissante contre l'administration du gouvernement libéral. Cette attaque, jusqu'à présent, l'opposition a été impuissante à la faire, et les deux plus belles occasions sont perdues pour elle. Evidemment, elle n'est pas préparée, ou plus évidemment encore, le gouvernement, par son administration, n'a laissé aucune prise à ses critiques. C'est au pays à s'en réjouir.

Le gouvernement a présenté plusieurs mesures importantes, qui ont déjà traversé victorieusement le feu de la discussion préliminaire, avec les félicitations de la gauche. L'hon. M. Fisher a proposé des projets de loi pour la conservation des produits périssables de la ferme, leur emmagasinage, leur transport ; il a donné son attention à l'inspection des conserves, et bien que les enquêtes aient été plutôt à l'honneur de nos manufacturiers canadiens, pour lutter victorieusement dans la confiance des consommateurs étrangers dans l'industrie des conserves américaines, récemment soumises à une inspection très sévère du gouvernement, il a proposé d'établir un système semblable d'inspection en Canada. Les projets de M. Fisher ont reçu la plus grande faveur de la chambre, de la minorité comme de la majorité.

L'hon. M. Lemieux a aussi deux projets importants à son acquit : celui de reviser les taux postaux dans les limites de l'empire et entre le Canada et les Etats-Unis, celui, de l'arbitrage obligatoire avant la déclaration des grèves et des *lock out*, quand il s'agit d'entreprise ayant un caractère public. En face de ces deux projets encore, l'opposition est restée désarmée, et n'a pu que donner, de mauvaise grâce peut-être, son assentiment.

La législation douanière n'a pas été poussé avec une promptitude exagérée. Bien que le gouvernement, après les enquêtes de la Commission du tarif, soit en possession des connaissances pour procéder à l'adoption du nouveau tarif, il tient cependant à laisser à ceux qui ont des remontrances à faire et des modifications à suggérer, tout le temps nécessaire de faire connaître leur opinion et d'exposer leurs intérêts. C'est pour cette raison que les cédules du nouveau tarif ont été présentées imprimées et distribuées dès l'ouverture de la session. De cette manière, le congé des Chambres, à l'occasion des fêtes, pendant lequel l'opinion publique aura toute liberté de se former sur cette matière, ne pourra que faciliter la besogne, à la reprises des travaux parlementaires.

Si l'opposition ne juge pas à propos de prendre le temps des chambres, par des discussions stériles de détail, nous pouvons espérer la fin de la session pour le mois d'avril au plus tard.

Du *Soleil*.

## L'Ouest Canadien

### Ceux qui y restent

Publié en réponse aux dires de l'*Ami du Colon*, journal de colonisation de la Région Labelle.

Morinville, 16 décembre, 1906.

Au COURRIER DE L'OUEST,

Monsieur.

Je suis au pays depuis 15 ans. En arrivant j'avais pour tout capital $200.00.

Je possède aujourd'hui 320 arpents de terre très belle, dont 130 sont en culture. Cette année j'ai semé 100 arpents et j'ai récolté 4,225 minots de blé et d'avoine.

J'ai cinq gros chevaux de travail et de nombreuses bêtes à corne. J'ai encore toutes les machines nécessaires. Je suis bien bâti, j'ai de bonnes graineries, des écuries, des abris pour les animaux, en un mot mon installation est complète.

Je suis bien content d'être venu me fixer ici, car j'ai parfaitement réussis.

Je crois que si on connaissait l'Alberta tel qu'il est, bon nombre de mes compatriotes qui végètent sur de petites terres, souvent ingrates, viendraient s'y fixer.

J'ai la conviction qu'en travaillant fort, on peut réussir au delà de toute espérance, même sans capital.

Je vous salue,

Votre tout dévoué,

VENANCE ETHIER.





**Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.**

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille ot toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'apres l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.

Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.--La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.



**OTTAWA, Ont.**

*Concours de plans sur deux nouveaux édifices publics.*

LE ministre des Travaux Publics recevra jusqu'au 15 avril 1907, le plus tard, des dessins de concours pour des édifices nouveaux, que le gouvernement se propose de construire a Ottawa, Ont.

Ces dessins devront être adressés au Secrétaire du ministre des Travaux Publics, a Ottawa.

Ne pourront concourir que les architectes canadiens résidant au Canada depuis un an ou plus.

L'auteur de la meilleure série de plans recevra un prix de $8,000.00 ; celui de la deuxième, $4,000.00 celui de la troisième, $2,000.00, et celui de la quatrième, $1,000.00.

On pourra obtenir du soussigné tout renseignement relatif à l'achevement de ces édifices, ainsi que la carte du site, etc.

Par ordre,

FRED. GÉLINAS,

Secrétaire.

N.B.— Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

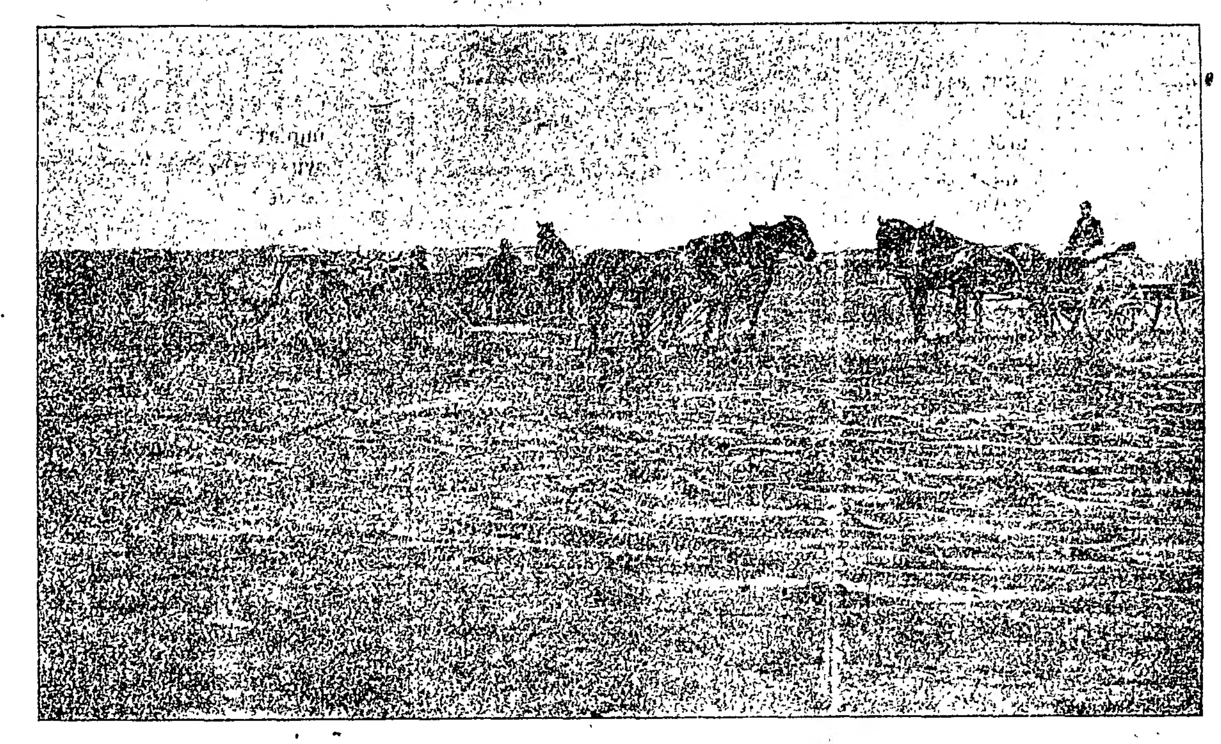
*En commençant la nouvelle année, faites abonner vos amis.*

# Pour les Cultivateurs

## AVICULTURE

*Construction des Poulaillers*

(Suite.)



Les Preliminaires

La Conclusion

Murs.—Les quatre murs contenant les deux loges de nuit seront faits sur colombage, sur lequel on mettra deux épaisseurs de papier à bâtisse de chaque coté, puis un rang de planches brutes en dedans et en dehors, et l'on recouvrira les joints extérieurs de ces planches avec des tringles d'un demi-pouce d'épaisseur par deux pouces de largeur,

La cloison entre chaque loge de nuit pourra être faite en grillage ou en coton, mais on aura toujours soin de mettre environ deux pied de planche au bas, ainsi qu'à la porte, afin d'empêcher les reproducteurs de se taquiner.

Nids.—Pour ne pas perdre d'espace sur le plancher les nids devront être placés à vingt pouces du sol, laissant un passage prés du mur pour l'entrée des pondeuses dans les nids. Ils seront munis d'une ou plusieurs portes en arrière. Ils mesureront environ quatorze pouces par quatorze. La plateforme et les juchoirs seront placés au-dessus des nids.

Dans les grands froids, pour protéger les sujets au repos durant la nuit, l'on pourra facilement ajuster un coton ou une toile dans un cadre suspendu au plafond pendant le jour et qu'il suffira de baisser le soir pour tenir les sujets confortablement.

Loges a exercice. — Les loges à gratter seront de dix pieds par dix (10 x 10), faites sur colombage de 2 x 3 et entourées d'un simple rang de planches brutes et les joints seront recouverts de tringles de la même dimension que celles des loges a coucher. La paroi exposée au sud, c'est-à-dire, le devant, sera simplement recouverte de coton, ajusté sur le colombage, et percée d'un châssis de trois pieds et demi de largeur par quatre pieds et dix pouces de hauteur, à un pied du sol. Cependant, au bas de cette paroi, il conviendra de mettre de la planche ; cette partie devant être assez forte pour résister au nettoyage et au travail des poules.

Toit. Il pourra être fait de bardeaux ou de papier préparé à cette fin. S'il est en papier on aura soin d'y appliquer une forte couche de goudron sur lequel on répendra du gros sable ou du moyen gravier, lorsqu'il sera encore chaud. Il sera bon de répéter cette opération tous les deux ans. Cependant, le toit ces loges à coucher devra être construit de la même manière que les quatre murs, c'est-à-dire, d'un rang de planches en dedans et un en dehors, avec papier en dessous. Il n'y a aucun avantage à faire celui des loges à gratter de la même manière, un double de planches, avec bardeaux ou papier suffit.

Les portes peuvent être de n'importe quelle dimension, et placées aux endroits les plus convenables pour les cultivateurs.

Planchers.—Quelle que soit sa forme ou sa qualité, le plancher devra être établi à au moins six pouces de la surface du terrain à l'extérieur. Comme on l'a vu ci-dessus, il pourra être fait de ciment, de petites pierres recouvertes de quatre à 5 pouces de sable, ou de bois goudronné.

Le poulailler simple. — 12 pieds de largeur par 15 pieds de longueur, 7 1-2 pieds de hauteur en avant et 5 en arrière. Contrairement à celui déjà décrit, il n'y a pas de loges à gratter proprement dites.

La loge à coucher et à gratter mesurera à l'intérieur, 11 pieds x 14, espace convenable pour 22 poules, en accordant à chacune sept pieds carrés en superficie, ou pour 26 poules en ne leur allouant que six pieds.

Comme le premier, ce poulailler sera fait sur colombage.

Le toit, les murs et les fenêtres seront doubles, construits de la même manière que les loges à coucher.

La plateforme devra mesurer 11 pieds de long par 2 pieds et 8 pouces et sera placée à vingt pouces du sol ; les perchoirs à 6 pouces au-dessus, mesureront 11 pieds de longueur sur deux pouces et demi de largeur et deux pouces d'épaisseur.

Les nids, au nombre de cinq, pour les variétés pesantes, devront être placés à vingt pouces du sol et accrochés au mur, au moyen d'un taquet en bois. Les nids et les perchoirs devront être mobiles.

A côté des perchoirs, il y aura un compartiment de trois pieds carrés, réservé au reproducteur qui devra être séparé des pondeuses aussitôt le temps de l'élevage terminé.

Les fenêtres mesureront 4 pieds par 5. La ventilation se fera au moyen de deux ouvertures pratiquées dans le châssis, l'une en haut et l'autre en bas, au moyen de deux vitres en coulisses. Ces ouvertures devront être couvertes à l'intérieur par un coton ou une toile.

## LES BLES DE SEMENCE

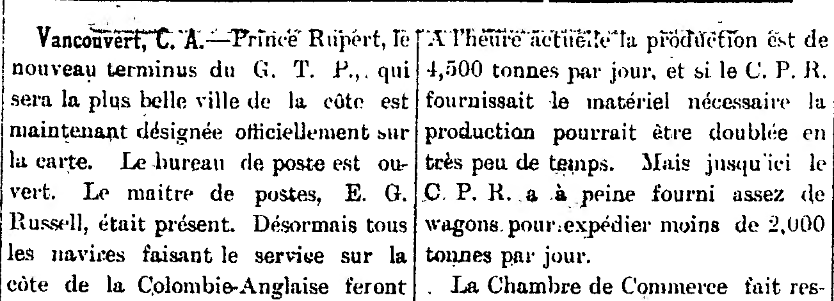
Autrefois on recherchait les blés à longue paille produisant jusqu'à 75 de paille pour 25 de grain. Lorsqu'on s'appliqua à augmenter la production du grain, on donna la préférence à des blés à courte paille venus en terre sèche et saine.

Les blés à courte paille sont d'ailleurs les moins exposés aux accidents météorologiques ou aux maladies physiologiques de la verse ou de l'échaudage. C'est un fait évident que plus un blé est long, plus il est exposé à souffrir des orages, plus il souffre aussi de l'échaudage. Dans les années où de brusques chaleurs succèdent, au moment de la maturation, à un temps frais ou couvert, l'évapération est considérable, et la sève peut se trouver partiellement arrêtée dans l'épi, dont certaines parties meurent, au profit des autres peut-être, mais surtout au profit de la tige qui conserve sans pouvoir les utiliser une partie des éléments azotés et surtout hydrocarbonés qu'elle aurait dû céder au grain. Toutes choses égales d'ailleurs, l'évaporation sera moindre pour des blés courts et à forte tige ; la vitesse de la sève y est aussi plus considérable, le diamètre des canaux par où elle circule est plus grand et l'échaudage météorologique est moins à craindre.

Les cultivateurs savent qu'il convient de mettre de côté pour semence les blés les plus beaux, venus autant que possible en terres saines après plantes sarclées, bien récoltées et bien conservées. Ce sont des points sur lesquels on est d'accord.



**Notre Concours est commence.**



# FAITS DIVERS

**Vancouvert, C. A.**—Prince Rupert, le nouveau terminus du G. T. P., qui sera la plus belle ville de la côte est maintenant désignée officiellement sur la carte. Le bureau de poste est ouvert. Le maitre de postes, E. G. Russell, était présent. Désormais tous les navires faisant le service sur la côte de la Colombie-Anglaise feront escale à ce port pour recevoir et livrer la poste. 299 hommes sont actuellement employés à la construction du service d'aqueduc. La population y est d'environ 500 personnes. On fera le printemps prochain le tracé symétrique de la future ville.

---

**Vancouver.**—Le chemin de fer du Pacifique Canadien et le chemin de fer Vancouver, Westminster & Yukon sont en guerre ouverte. Le Pacifique Canadien veut empêcher cette dernière compagnie, propriété de M. Hill, d'entrer dans Burard Inlet.

Les journaux s'en sont mêlés. On a fait appel aux citoyens leur demandant d'élire un maire qui aurait l'énergie de se mettre à la tête du mouvement pour empêcher la compagnie de de s'emparer des False Creek flats et le bout de la rue Carroll.

La V. W. & Y. Ry. cherche à s'approprier du terrain à cette endroit. Cette compagnie voudrait continuer sa ligne de False Creek à l'est de la ville jusqu'au quai sur Bunard Inlet, situé dans le voisinage du Pacifique Canadien, et cette dernière y est opposée.

Le conseil de ville combat aussi la chose.

---

**Ottawa**—M. James McEwing, président de l'Association des Fermiers d'Ontario et MM. E. C, Drury, vice-président, et W. L. Smith, secrétaire de la même association, se sont présentés en délégation, devant les ministres, il y quelques jours.

M. McEwing a déclaré que l'Association était très satisfaite des réductions de tarif affectées au bénéfice de la classe agricole. Il a exprimé le désir de voir le gouvernement accorder au plus tôt, les avantages du tarif intermédiaire aux Etats-Unis et à l'Allemagne.

---

**Ottawa**—Une délégation de sénateurs et de députés s'est rendue auprès de Sir Wilfrid Laurier, ces jours derdiers, lui demandant de porter à $5,000 l'octroi annuel de $2,000 de l'Association Nationale de Prévention de la Tuberculose.

---

**Frank. Alta.**—La Chambre de Commerce vient, en termes très précis, de formuler une plainte contre le C. P.R. qu'elle rend responsable de la famine de charbon qui sévit dans certaines parties du Manitoba et de la Saskatchewan.

Dans cette pétition, adressée à la Commission des Chemins de fer, la Chambre de Commerce affirme que la production du charbon demeure restreinte parce que le C. P. R. refuse de fournir les wagons nécessaires à l'expédition. De ce fait les compagnies se voient dans l'obligation de limiter leurs exploitations et souvent même d'interrompre tout travail pendant des périodes plus ou moins longues pour éviter l'encombrement de leurs dépôts.

A l'heure actuelle la production est de 4,500 tonnes par jour, et si le C. P. R. fournissait le matériel nécessaire la production pourrait être doublée en très peu de temps. Mais jusqu'ici le C. P. R. a à peine fourni assez de wagons pour expédier moins de 2,000 tonnes par jour.

La Chambre de Commerce fait ressortir combien cette situation sst malheureuse pour la contrée. Elle affecte toutes les branches du commerce et est de nature à créer des troubles entre les ouvriers et les patrons car trop souvent les minenrs doivent être congédiés.

La famine de charbon dont souffrent le Manitoba et la Saskatchewan, dit encore la pétition, a été très improprement attribuée à la grève de Lethbridge. En réalité cette situation est créée par l'incurie du C. P. R. qui n'a fait aucun effort pour augmenter ou même accélérer l'expédition de charbon sur les centres qui en manquaient.

Cette pétition est de nature à soulever une émotion bien justifiée et nous ne serions pas étonnés qu'elle soit commentée au Parlement.

---

**Winnipeg**—Les quantités de grain mises sur le marché par les élévateurs le long du C. P. R., le 20, décembre, sont les suivantes : blé, 98,000 minots ; autres grains, 16,000 minots. Les quantités totales enregistrées depuis le 1er septembre sont les suivantes : 40,438,000 minots de blé et 3,550,000 minots d'autres grains. L'année passée, pour le même laps de temps, les quantités étaient les suivantes : 42,204,000 minots de blé et 2,312,000 d'autres grains.

---

**Medecine Hat**—Albert Laroche, un jeune rancher de la région, s'est égaré aux environs du Sounding Lake pendant la violente tempête de neige qui a sévi le 24 novembre. Tout espoir de le retrouver est maintenant abandonné.

---

**Los Angeles, U.S.A.** — Une dépêche apprend que la tribus indienne des Yaquis a déterré la hache et est entrée dans le sentier de la guerre. Ils ont attaqué la station de chemin de fer de Lancho. La station fut défendue avec acharnement par un petit groupe de Mexicains et d'Américains ainsi que par le chef de gare et sa femme.

La gare fut prise par les sauvages qui la sacagèrent et y mirent le feu.

Les défenseurs perdirent quatre hommes. A l'arrivée du premier train, ils refusèrent de partir et déclarèent qu'il attendaient des fermiers des environs pour se mettre à la poursuite des Yaquis et les exterminer jusqu'au dernier.

---

**Regina, Sask.**—Les dernières nouvelles annoncent que l'état du Premier Ministre, l'Hon. Walter Scott s'est considérablement amélioré.

---

**Battleford, Sask.**—Le commerce est très actif. Les transports s'effectuent aisement grâce à l'épaisse couche de neige qui recouvre le sol.

---

Quelques nouveaux cas de fièvre typhoïde ont été signalés la semaine dernière.

---

La rumeur publique voudrait qu'il y ait eu dans la région quelques décès dus au froid, mais la police informée a fait une enquête rapide qui a démontré la fausseté de ces bruits.

---

**Lacombe, Alta.**— Dans les derniers jours de la semaine dernière M. P. H. Winter est arrivé avec deux wagons de chevaux qu'il vient d'acheter sur les marchés de l'Est. Il y a peu près à part égale de chevaux de gros trait et des chevaux de luxe.

M. P. H. Winter déclare qu'il a fait un voyage très fatigant. Pendant les 15 jours qu'il est resté en route, le thermomètre est toujours resté au dessous de zéro. Malgré cela, ses chevaux n'ont pas eu trop à souffrir.



$150. en prix $150. en prix

# Notre Concours

## Nos Abonnés seuls sont admis à concourir

| | |
|---|---|
| Premier Prix : **une bourse de $50.00 en Or.** | Troisième Prix : **une bourse de $15.00** |
| Deuxième Prix : **une bourse de $25.00 en Argent.** | Quatrième Prix : **une bourse de $10.00** |
| | Plus **15 autres prix** consistant en objets divers tels que livres, chromos, etc., |

etc., tous d'une réelle valeur.

### Les Conditions

Notre concours ayant pour but de répandre davantage notre journal, les conditions sont les suivantes :

Pour prendre part au concours chaque lecteur devra recruter trois nouveaux abonnés et nous envoyer le prix des trois nouveaux abonnements, soit trois dollars.

Il recevra en échange un bon pour le concours. Ce bon portera un numéro d'ordre. Nous en conserverons un talon.

Chaque concurrent aura droit à autant de bons qu'il aura de fois trois nouveaux abonnés.

Ceci revient à dire qu'avec un peu d'initiative, les concurrents sérieux peuvent acquérir un nombre illimité de bons, c'est-à-dire de chances de gain.

Les abonnés peuvent être recrutés partout autour de vous, dans votre ancien village, parmi vos parents ou amis de la province de Québec ou des Etats-Unis.

A la fin du concours tous les bons seront placés dans un sac et le jour fixé, à l'heure et au lieu indiqué, en présence de tous les lecteurs qui se rendront à notre invitation, il sera procédé au tirage.

Les noms des heureux gagnants seront publiés dans nos colonnes.

Les prix seront versés sur la présentation des bons gagnants ou sur leur réception par la poste.





## NOS MINES.

### Le platine dans la Riviere Fraser.

Il y a deux produits miniers au moins pour lesquels le Canada tient noblement son rang dans le monde et ne craint pas de rivaux.

C'est le nickel et le mica.

L'Inde est le grand concurrent du Canada pour le mica, mais ne pourra pas soutenir longtemps la concurrence.

Les grands dépôts superficiels du Bengale s'épuisent et quand il faudra miner en profondeur, l'Inde se trouvera sur un même pied que Québec, sauf toutefois au point de vue de la main d'œuvre qui, là-bas, est fournie par les femmes et les enfants.

La Nouvelle-Calédonie, le grand bagne français, est le seul rival du Canada pour la production du nickel ; mais elle a dû se contenter du second rang depuis l'énorme développement des exploitations de Sudbury. Sudbury est actuellement la seule région du Canada où l'exploitation du nickel se fasse sur une grande échelle, mais les rapports de la Commission Géologique indiquent suffisamment que tout permet d'espérer la découverte, dans d'autres parties du pays, de riches gisements de ce précieux métal.

On vient justement de faire, dans la rivière Fraser, en Colombie-Anglaise, une découverte qui est de nature à provoquer le plus vif intérêt, en vue surtout de la rareté extrême du platine à laquelle nous avons déjà fait allusion.

En travaillant les matériaux qui provenaient de draguages faits pour l'or à deux milles environ en aval de Lilloet, C. A., on a constaté qu'il restait après le nettoyage un sable fin, lourd et grisâtre avec un aspect métallique.

Un échantillon de ce sable a été envoyé au Dr. Hoffmann, chimiste de la Commission Géologique, pour qu'il en fasse l'analyse et il a trouvé qu'il consistait essentiellement en un alliage, nickel et fer, avec des écailles de platine, des grains d'un métal excessivement rare, l'iridosmine, de l'or, de la magnétite, du grenat et du quartz.

L'alliage du nickel, et le platine, étaient en proportion à peu près égale et constituaient 90 p.c. du tout.

L'alliage nickel et fer, est particulièrement remarquable, en raison de la grande quantité de nickel qu'il contient, environ les trois-quarts.

On n'a signalé jusqu'à présent l'existence de ce minérai nouveau qu'en deux endroits : en Nouvelle-Zélande et en Italie et on propose même de lui donner le nom de *Soaesite* d'après le nom de M. F. Soaes, qui a envoyé l'échantillon à l'analyse.

La grande quantité de platine que l'on trouve dans ces sables, et la facilité avec laquelle l'alliage de nickel peut en être séparé, en opérant la dissolution dans l'acide nitrique font espérer que l'on se trouve en possession d'une source nouvelle de ce métal si recherché et si rare aujourd'hui.

---

## Les Hindous dans la Colombie-Anglaise

Sir Thomas Shaughnessey a été entrevu par un journaliste au sujet de l'attitude que va prendre le Canadien Pacifique vis-à-vis des Hindous dans la Colombie Britannique ? Le président a répondu sans hésiter : Les Hindous sont très bien venus, car il est un fait certain que la Colombie Britannique eut été bien plus florissante si elle avait eu suffisamment de bras pour exploiter ses mines, ses fermes, etc.

Etant données les restrictions placées sur l'immigration chinoise, et la diminution du nombre d'ouvriers, il me parait que nous devrions recevoir avec plaisir les Hindous.

Je pourrais mentionner que le Canadien Pacifique n'est intéressé qu'à la question de transport.

Ces gens payent leur billet de chemin de fer au point de destination, et nous voyons à ce qu'ils suivent les lois de l'immigration, vu que nous n'avons aucun intérêt à ce qu'ils s'en retournent.

Le président a ajouté que ces immigrants seraient engagés aux travaux de construction de la voie ferrée, là où le besoin s'en ferait sentir.

---

## Au Yukon

Il y a actuellement au Yukon trois cents milles de routes carrossables, sans parler de la route du Cheval Blanc qui n'est fréquentée qu'en hiver et n'est pas, du reste, de premier ordre.

La construction de ces routes a puissamment contribué au développement du pays en assurant des communications faciles aux mineurs et aux agriculteurs.

Ces routes constitueront autant d'affluents qui amèneront au chemin de fer du Yukon le traffic dont il a besoin. La ligne atteint actuellement Grand Forks et elle sera poussée plus loin.

---

**Calgary**—Le C. P. R. vient de faire des arrangements pour le transport de deux importantes commandes de blé d'hiver de l'Alberta à destination de l'Orient. L'une, de 500 tonnes pour Hong-Kong, l'autre, de 100 tonnes pour le Japon.

## Un Article Important

### Comment la "Semaine Religieuse" de Montréal apprécie les derniers événements de France

Sous le titre de "Le 11 décembre ; première échéance," la "Semaine Religieuse" de Montréal apprécie dans les termes suivants la conduite du gouvernement français à l'égard de l'Eglise :

"Les journaux nous ont apporté les nouvelles les plus graves et les plus douloureuses, au sujet des choses de France.

"Cette date du 11 décembre était attendue avec anxiété ; elle marquait le terme du premier délai imparti aux catholiques par la loi sacrilège de 1905.

"Les législateurs leur avaient dit : Sans aucun respect pour la foi jurée, sans aucun souci du droit de propriété, nous vous enlevons tous les biens qui vous appartiennent, entendez bien, tous vos biens, églises, presbytères, mobiliers religieux, vases sacrés, legs et fondations pieuses, émoluments et pensions garantis par la nation.

"Ils avaient ajouté : C'est compris, n'est-ce pas ? vous êtes spoliés, volés, et cela, irrémédiablement, quoique vous fassiez.

"Cependant, afin que l'opinion publique et la conscience des honnêtes gens ne s'effarouchent pas d'un tel déni de justice, ayez donc, ô vous catholiques qui vous vous êtes si souvent montrés tolérants et patients jusqu'à l'héroïsme, ayez une fois encore la bonté d'entrer en accommodement avec nous, les voleurs, les spoliateurs et les persécuteurs.

"Voici ce que nous vous proposons.

"Foulez au pied la constitution divine de votre Eglise ; avec nous, athées et libres-penseurs, méconnaissez les droits supérieurs du Pape ; comme nous, reniez l'autorité des évêques dans l'Eglise. Cela fait, formez-vous en associations cultuelles, indépendantes et du Saint-Siège, et de l'épiscopat, et du sacerdoce.

"Et en retour nous vous "donnerons" rien. Oh ! rien, rien absolument. Car le vol est final et la spoliation définitive.

"Mais, de grâce, écoutez bien. Comme rançon de l'apostasie nationale, vous pourrez, "provisoirement" tirer sur l'État une pension de famine pour vos prêtres ; et, dans des conditions "*précaire*" et "*vexatoires*", vous aurez, selon notre bon plaisir à nous les persécuteurs, l'usage de vos presbytères et de vos églises.

"Au surplus qu'il soit parfaitement entendu, ceci est nécessaire pour la déchristianisation de la France, nous les ennemis déclarés de vos croyanses et de vos pratiques religieuses, nous les adversaires des doctrines enseignées par la foi catholique,—nous exercerons dans toutes vos églises une police sévère, inlassable. Et s'il arrive à vos prêtres, à vos évêques, à votre pape, de faire entendre une parole, disons par exemple contre le divorce ou l'éducation antichrétienne des enfants catholiques, alors, gare à vous, prêtres et membres de l'association cultuelle, l'amende et la prison vous attendent, et par simple décret vos églises seront fermées.

"Ainsi, pour tout résumer, formulent les aimables, les conciliants législateurs de France, voulant êtres clairs et nets : —avant tout, nous voulons ; ensuite, nous vous demandons de renoncer aux principes fondamentaux de l'Eglise catholique ; et après, et à ce prix, vous pousserez la complaisance jusqu'à recevoir quelque argent de nous pendant quatre ou six ans ; et jusqu'à nous demander la permission d'entrer dans vos églises d'où, sous prétexte de nous défendre contre la provocation ecclésiastique, nous vous chasserons au gré de nos caprices, et par petits groupes, sans qu'il y paraisse trop !

---

"Les catholiques français avaient un an pour accepter ou refuser ce marché.

"Eclairés par le Souverain-Pontife et par tout l'épiscopat, ils ont refusé.

"Pendant qu'un bon nombre de journaux, même canadiens-français de la province de Québec, les laissaient traiter de "rebelles" et de "revoltés" par leurs dépêches étrangères, et ne leur accordaient guère de sympathie dans leurs articles de rédaction, les législateurs de France eurent au moins la décence de déclarer solennellement qu'en refusant on avait simplement usé d'un droit absolu, indiscutable.

"Refuser n'était pas seulement un droit, avait dit déjà le Pape, c'était un devoir impérieux, un devoir de conscience.

"Or, avec le refus de former des associations cultuelles avant le 11 décembre, la loi de 1905 ne pouvait s'appliquer. Ce fut un coup de foudre pour le gouvernement français.

"Il se fit calin, caresseur, obligeant au point de faire des ouvertures à ses persécutés. Vous ne pouvez accepter notre loi schismatique et anticatholique de 1905, se mit-il à murmurer doucement. Soit ; mais, foi de maçon et de persécuteur, comment pourrions-nous nous-mêmes la défaire cette loi, cette loi, puisque nous tenons si fort à nous détacher de la religion que vous pratiquez ? Il ne faut pas pas penser un seul instant.

"Nous ne sommes pas payes pour cela, bien au contraire !

"Volés de tout sans espoir de restitution, vous l'étiez quand même, il est vrai. Il vous restait toutefois la faculté, à la condition de briser publiquement avec la constitution de votre Eglise, de percevoir quelques aumônes temporaires ; de rester pendant "bonne conduite" dans vos presbytères et vos évêches ; et de célébrer les cérémonies du culte dans la plupart de vos églises, en gardant sur la bouche du prêtre une muselière.

"Hélas, par ce refus, bien que légitime force nous est de le proclamer, voyez comme notre loi était tolérante : vous perdez du coup et tout de suite vos pensions ecclésiastiques, l'usage des évêchés, des presbytères et des séminaires, vos biens de toute nature et vos fondations pieuses. Oh ! cette conséquence vous semble déraisonnable, outrageant, attendu que, nous venons de le déclarer, il n'y a pas eu faute de votre part. Sans doute ; mais, ainsi le veut la force brutale.

"Néanmoins, vous serez bien doux pour l'amour de la paix, de la nôtre en particulier, Vous vous montrerez bons enfants.

"Une seule chose vous reste encore d'ici au 11 décembre 1907 : le droit d'exercer le culte public dans les églises confisquées dès maintenant par vos bourreaux. Libre à nous de vous laisser jouir tranquillement pendant douze mois de ce droit, puisque notre fameuse loi, par imprévoyance, vous le concède sans conteste. Mais les catholiques sont si conciliants ! Permettez-nous de parer aux desagréments que va nous causer une pareille imprévoyance. Non, vous n'userez pas de ce droit unique qui vous est laissé. Nous ferions devant la francmaçonnerie si pauvre figure ! Entrez en compromis.

"Au lieu de garder durant ces douze mois le libre usage de vos églises, vous viendrez nous faire des déclarations individuelles de réunion publique selon les termes de la loi de 1881, déclarations qui feront nécessairement retomber sur vous de très lourdes responsabilités. Et, nous, de notre côté, vous appliquant une des clauses les plus intolérables de notre chère loi de 1905, nous installerons dans les édifices du culte des espions chargés d'une surveillance tracassière et soupçonneuse au suprême degré. Car s'il faut bien, pendant quelques temps encore, paraître tolérants, ce libéralisme au fond doit être accompagné de restrictions et et de précautions perfides. Comme celles, entre autres, qui priveront les prêtres de toute autorité dans les églises, et qui transformeront vos cérémonies religieuses en réunions ouvertes à tout le monde, pas seulement aux indifférents ou aux incroyants respectueux, mais aussi aux apaches, ou gâte-fête soudoyés par vos ennemis.

"Assurément, ces derniers, sûr de nous être agréables, se feront un devoir d'interrompre la prédication de vos prêtres et d'insulter grossièrement à vos saintes convictions. Obligés et soucieux de maintenir l'ordre, vous interviendrez. Il y aura dispute, collisions, coups échangés. Notre police se hâtera de faire des arrestations. Elle ordonnera la suspension des offices. Elle fera évacuer l'église. Et cela recommencera deux fois, dix fois, cent fois.

"Ainsi en supposant que votre religion, après avoir végété dans la misère, ne meure pas assez vite d'elle-même dans les entraves dont nous l'aurons enserrée cruellement, vos temples, à la longue, deviendront fatalement des champs clos, où les impies provoqueront sans relâche ceux qui s'obstineraient à prier.

"Grace à quelque tour habile de passe-passe, c'est vous, les catholiques, qui serez considérés et dénoncés comme des perturbateurs de la tranquilité publique. Et nous aurons l'hypocrite satisfaction de vous ôter, comme tels, l'usage de vos églises.

"Qu'auriez-vous à répondre ? Que vous avez Manqué de flair, que vous avez été les dupes de nos mensongères faveurs, que vous avez été pris au piège.

"Eh ! oui. Et nous vos ennemis—ce que nous rions, en déroulant à vos yeux toutes les belles et suaves fleurs de rhétorique de l'onctueux et gluant M. Briand.

"De la sorte, après avoir été joues par le Pape, nous aurions une bonne revanche : à son tour, le Pape serait joué par nous.

---

"Non, non. Legislateurs de France, ce plaisir du bourreau qui se moque de ses martyrs après les avoirs traiteusement trompés, vous ne le goûterez pas. Le veillard du Vatican veille toujours. Il a les promesses de la sagesse. Son regard est illuminé de toutes ces lumières célestes que vous croyez éteintes.

"Une seconde fois il a parlé.

"Une seconde fois, sa parole sera écoutée.

"Les catholiques français, quand même ils feraient les déclarations que vous quémandez, ne se prêteront pas à l'ensemble des vilaines combinaisons que vous aviez rêvé de leur faire substituer aux cultuelles.

"A la vie, à la mort, ils ignoreront vos lois sacrilèges.

"Vous avez la force et la tyrannie d'abuser de votre force, pour les dépouiller et les persécuter.

"Si cette besogne sauvage vous convient, faites-la donc.

"Vous emporterez la honte devant l'humanité toute entière. Mais il vous manquera, à l'honneur des catholiques français, la jouissace suprême que vous cherchiez : celle de les avoir aveuglés et de les avoir achetés, par la perspéctive d'un peu d'or ou par la peur de la souffrance endurée pour le Christ et pour l'Eglise."

*Publié à la demande d'un lecteur.*

## NOTES LOCALES

La grande vente a réduction commencée la semaine dernière chez Gariepy et Lessard se continuera encore cette semaine. Il y a des chances sans précédent.

Dans le rayon des fourrures il est accordé 15 pour cent d'escompte.

Les chaussures sont aussi réduites de 10 pour cent.

Nous conseillons à nos lecteurs de cette aubaine.

**Nouvelle banque.** — Monsieur Ed. Barry ex-comptable de la Banque-Union, qui a été nommé gérant de la succursale de la Banque d'Hochelaga à Edmonton est de retour de Québec. Il a ramené un comptable Canadien Français, M, J. A. Bernerd.

La Banque d'Hochelaga ouvrira probablement un bureau provisoir dans les locaux de la Crown Real State Co.

**Commission des Ecoles.** — MM. Wilfrid Gariepy, Joseph H. Picard, Edouard J. Hart, Prosper E. Lessard, Joseph Thuster ont été nommés commissaires des écoles catholiques d'Edmonton.

Les trois premiers ont été élus par acclamation les trois dernier pour une période deux ans.

M. Wilfrid Gariépy a été nommé président de la Commission. M. Emile Tessier en est le secrétaire.

**Association Liberale.**—La réunion annuelle de l'association libérale d'Edmonton a été tenue lundi 31 Décembre écoulé. Etaient présents tous les libéraux militants d'Edmonton.

Une résolution de confiance dans Sir Wilfrid Laurier et son administration fut votée à l'unanimité et avec un enthousiasme débordant.

Une autre résolution de confiance dans le Premier Ministre Rutherford Le Gouvernement d'Alberta et sa législature fut adopté avec non moins d'enthousiasme et d'unanimité.

Le Président R. G. Manson prononça ensuite un superbe discours fort bien approprié dans lequel il passa en revue les principaux événements de la politique libérale pendant l'année 1906.

Il fût ensuite procédé à l'élection des officiers. Furent élus :

Président Honoraire : Hon. Frank Oliver, ministre l'Intérieur ; 1er V.-Président : C. W. Cross : 2e V.-P., Hon. Sénateur Ph. Roy ; 3e V.-P., J. H. Gariépy.

Président : P.-E. Lessard ; 1e V.-P. : P. E. Bukchart : 2eme Vice-Prés. ; K. A. McLeod ; 3eme Vice-Prés. G. Koerman ; Secrétaire Trésorier : James McGeorge.

Comité exécutif : R. J. Manson, J. H. Picard. Malcom Dewar, G. B. McLeod, Frank Gray, J. A. Kinney, K. W. MacKenzie.

Deux discours remarquables exaltant la politique libérale furent prononcés par MM. Duncan Marshall et J. Boyle.

Monsieur Duncan Marchall rappela les victoires remportées partout dan les élections par les libéraux qui petit à petit refoulent les conservateurs. Il parla ensuite de l'initiative brillante du gouvernement de l'Alberta qui a été le premier dans tout le Canada, à entreprendre la construction des téléphones à grande distance, facilitant ainsi dans une grande mesure les opérations commerciales d'une ville à l'autre. Déjà la ligne de Calgary à Banff est terminée et dans quelques semaines Cochrane sera aussi relié à Calgary.

Il termina en rendant hommage à M. Rilay le nouveau député de Gleichen et a M. l'Hon. H, Cushing ministre des travaux publics. Il termina en parlant élogieusement du nouveau Président de l'association, M. P. E. Lessard l'homme le plus honorable et le plus capable de l'Alberta.

M. J. R. Boyle parla aussi de l'intégrité et de l'habilité de M. P. E. Lessard qu'il connait depuis de longues années. Il traita avec beaucoup d'envergure le développement de l'Ouest et termina par cette déclaration debordante d'optimisme, qui lui valut des applaudissements réitérés. " Au prochain recensement de 1911, nous aurons le droit d'avoir autant de représentants a l'Ouest de la Rivière Rouge qu'il y en a à l'Est. "

**Honneur bien merite.**—Tous ceux qui connaissent l'importance de l'Association Libérale d'Edmonton, seront frappés de voir l'un des nôtres appelé a la présider. Ce n'est pas un mince hommage que l'on à rendu aux brillantes qualités de M. Lessard en le choisissant comme président d'une association qui compte tout ce qu'Edmonton a d'éminent.

LE COURRIER DE L'OUEST dont M.P. E. Lessard est le distingué président est heureux de se joindre aux voix très autorisées qui après l'élection félicitèrent publiquement M. P. E. Lessard.

Nous faisons notres les déclarations de M, Duncan Marshall et de M. Boyle et disons avec eux : Le nouveau Président du Club libéral est bien l'homme intègre et habile digne en tout point de l'honneur qui lui est dévoulu.

Nous avons bien souvent rendu hommage au large esprit de tolérance et de justice qui honore notre Province et la place à la tête de tout le Dominion, nous nous plaisons encore à le repéter.

Dans l'Est on semble être inquiet sur l'avenir de notre race, ici. Mais que ceux qui tremblent pour nous se rassurent et regardent attentivement. Ils seront frappés de la large place qui est faite. dans la vie politique à l'élément Canadien-Français. On ne fait point dans l'Alberta de distinction de race ou de religion, on prend les hommes de valeur où ils sont et l'on sait très bien récompenser le mérite partout où il se trouve.

Les Canadiens Français doivent être fiers de fournir un si nombreux contingent. Dans la politique fédérale, nous avons l'Honorable Sénateur Roy. Dans la politique provinciale M. P. E. Lessard est président de l'association libérale d'Edmonton qui, à juste titre, est regardée comme l'association la plus influente de l'Alberta, d'ailleurs l'Hon. Roy et M. J. H. Gariepy sont vice-présidents d'Honneur, et M. J. H. Picard membre du comité exécutif de la même association.

Dans l'administration municipale on a fait appel aux connaissances de MM. J. H. Picard et Wilfrid Gariépy élus tous deux à de très fortes majorités.

Dans la vie privé, commerciales ou politique notre race rencontre la sympathie la plus vive et la confiance la plus robuste.

A juste titre nous en sommes fiers et heureux car cela nous fait bien augurer de l'avenir.



## UN OUBLI REGRETTABLE

Avec la Noël, les écoliers joyeux ont salué les quelques jours de vacance qui leur sont octroyés à cette date. Dans les écoles anglaises, cela se fait aussi à l'école catholique séparée, il est d'usage, avant de congedier les élèves de leur remettre un souvenir quelconque qui leur rappellera toute l'année la solennité du Christmas. L'an passé, si je me souviens bien, ils avaient eu une superbe gravure accompagnée d'une branche de houx.

Cette année à la branche de houx traditionnelle on avait joint un petit sac de bonbons. Rien ne pouvait mieux plaire aux jeunes écoliers. Aussi leur joie était grande.

Mais en arrière du groupe que je rencontrai, je vis deux petits Canadiens, élèves de l'Académie St. Jean-Baptiste, ecole exclusivement française. Leur air pénaud, attira mon attention et je prettai l'oreille à leur babillage.

Le 1er. —" Ils ont eu des bonbons ?

Le 2e. —" Oui, il y en avait en chocolat, comme je les aime beaucoup, j'en ai demandé à Charley, le voisin de chez moi. Il n'a pas voulu m'en donner et m'a dit : "Qu'as-tu fait des tiens ?" Quand je lui ai dit que l'on ne nous en avait pas donné à notre école, il s'est mis à rire en se moquant de moi.

Le 1er—C'est vrai tout de même qu'on ne nous en a pas donné à l'école. Qui sait pourquoi ?

C'est cette dernière question que je pose à mon tour.

C'est sans doute un oubli, mais il est des plus regrettables.

Les enfants sont très observateurs et d'un fait presque insignifiant, ils tirent, avec leur logique impitoyable des conclusions souvent fort gênantes.

Dans le cas qui nous occupe, ce simple oubli, car cela ne peut être autre chose a suscité chez les uns, un mouvement d'orgueil, comme si ce petit sac de bonbons contenait aussi la preuve de la prétendue supériorité de leur race et chez les autres une petite souffrance d'envie. Les enfants sont les hommes de demain, ils sont l'avenir.

On ne saurait trop faire pour leur éviter des comparaisons où leur race est humiliée. A leurs yeux ce modeste sac de bonbons est significatif. S'ils n'ont pas encore répondu au pourquoi? qu'ils se posaient, un petit camarade anglais se chargera de le faire.

Allons ! il est encore temps de réparer cet oubli, que quelqu'un entende notre appel et fasse circuler une liste de souscription pour organiser une petite fête, pour les Rois par exemple, afin d'effacer l'impression pénible qui, en est résulté, qui est-ce qui refusera son obole ?

Les Canadiens-Français sont généreux, il circule souvent, très souvent, des listes pour rassembler de l'argent pour fêter l'anniversaire de Pierre ou Paul, pour offrir des présents à l'occasion de telle ou telle fête. Ces listes sont toujours abondamment remplies.

Elles le seront encore bien plus encore s'il s'agit de nos petits Saint-Jean-Baptistes.

**Beaumont**—Nous avons eu une magnifique fête de Noël. L'église était très bien décorée. Le chant, sous la direction du Rév. Curé J. A. Ouellette, a été particulièrement bien réussi.

Le Rév. Père Barré, du Séminaire de St.Albert, était venu pour aider notre curé. C'est lui qui a célébré la Messe de Minuit.

*Un médecin*—On nous annonce l'arrivée prochaine de M. Emile Roy, médecin venant de Montréal et désireux de s'établir à Beaumont pour y exercer sa profession.

*Notre accroissement*—Plusieurs familles nouvelles sont arrivées parmi nous. Nous citerons, entre autres, M. Joseph Desrochers, de Ste-Rose, Laval, qui vient prendre possession d'une demi section de terre achetée à M. Willy Brunelle.

M. E. Lamoureux, de Ste-Scholastique, qui n'est pas encore placé.

M. Pierre Charette qui, pour le moment, est chez son père, établi à Beaumont depuis quelques année.

*Personnelles*—Le Rév. Léandre Pilon, professeur au Séminaire de St-Albert, est venu passer une huitaine de jours avec notre curé.

M. Cenot Roberge et son épouse sont allés rendre visite à leurs parents et amis dans le Wisconsin.

Dimanche dernier a eu lieu le baptême de André McNicoll, âgé de trois ans, orphelin né de parents infidèles. M. M. Belsbarrew et Mary Halmsley étaient parrain et marraine.

M. le curé a annoncé qu'il commencera ses visites de paroisse le 7 janvier prochain.

M. Joseph Ouellette est parti le 31 decembre pour aller chercher un char de moutons à Medecine Hat.

Mlle Léontine Ouimet, fille de M. Wilfrid Ouimet, va beaucoup mieux et saura triompher d'une grave attaque de phtisie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Un bon forgeron, pouvant travailler fer et bois, serait désiré à Beaumont et nous lui promettons de grands encouragements.

A tous nos bons amis, bonne et heureuse année

**Vegreville**—L'un des évènements les plus importants de notre paroisse est l'arrivée des Révérendes Sœurs de la Providence que nous avons mentionné dans notre dernier numéro.

Nos lecteurs trouveront à la troisième page les conditions d'admission ainsi que divers renseignements sur le nouveau pensionnat.

**St. Emile de Legal**—Nous avons eu une superbe messe de minuit, l'église était comble. Le chant a été très bien réussi.

*Personnelles.*—Nous remercions M. McDonald qui a bien voulu fermer son bar lundi soir. Grâce à cette mesure nous n'avons eu aucun désordre à signaler durant la nuit de Noel.

M. Remi Baert est venu passer le jour de Noël à St. Emile.

M. McDonald a loué l'Hôtel St. Emile, nous espérons qu'il continuera, comme il a commencé à tenir un bon règlement.

Le village se trouve augmenté de 4 grandes jeunes filles. Mademoiselle Normandeau, sœur de Mr le curé qui est arrivée dernièrement et les trois demoiselles McDonald.

On nous annonce un joli mariage pour les Rois. St. Emile va se laisser ravir une de ses brunettes dans la prochaine quinzaine.

M. A. St. Jean a vendu sa propriété à M.E. Cyr pour la somme de 4,000 dollars. Il a racheté la terre de M. L. Bouclins pour $1,800.

Ici comme ailleurs, il y a du commerce et pas mal de lots à vendre à travers le village.